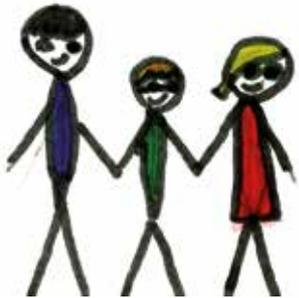


Bulletin municipal N°110 / Janvier 2023

>> **CONVENTION POUR LES DROITS DE L'ENFANT** (page 24)

*Droit De de vivre avec sa famille
ou les personnes qui s'ocupe de mieux de nous*



Unicef

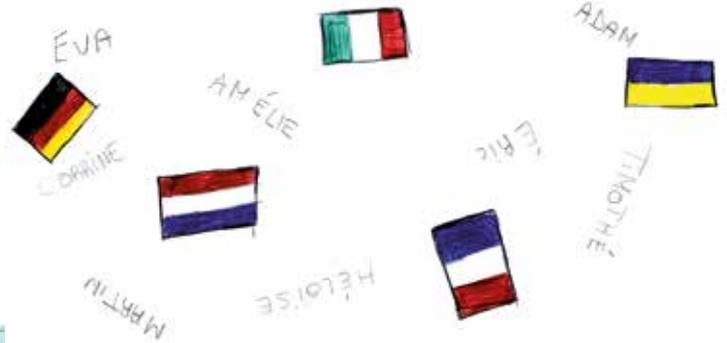
NE PAS MAL TRAITE LES ENFANTS



NON AU HARCELEMENT



Nous avons tous le droit d'avoir un nom et une nationalité



La santé



*J'aime
ma famille*



page 11

>> **VOTRE VILLE**
Romagnat, ville 30

page 16

>> **DOSSIER**
Romagnat, une ville écologique

page 20

>> **JEUNESSE**
Les ATSEM

Infos pratiques

www.ville-romagnat.fr

MAIRIE

Château de Bezance
20 avenue de la République
63540 Romagnat

✓ **Services administratifs**

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Tél. 04 73 62 79 79 - accueil-mairie@ville-romagnat.fr

✓ **Service aménagement et patrimoine**

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Tél. 04 73 62 79 99 - amenagement-patrimoine@ville-romagnat.fr

✓ **Police municipale**

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
Tél. 04 73 87 58 53 - police-municipale@ville-romagnat.fr

✓ **Service éducation – jeunesse**

du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Tél. 04 73 62 79 51 - portail.famille@ville-romagnat.fr

✓ **Service culture - sports - vie associative**

Tél. 04 73 62 79 98 - billetterie@ville-romagnat.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3 rue des Fours à Chauz
63540 Romagnat
www.ville-romagnat.fr

✓ **Service social, repas à domicile, aide aux courses, accompagnement social, lieu information seniors**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
(fermeture à 16 h 30 le vendredi).

Tél. 04 73 62 63 00 - service-social@ville-romagnat.fr

✓ **Multi-accueil « Gribouille et Carapate »**

du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 15

Tél. 04 73 62 60 14 - gribouille.carapate@ville-romagnat.fr

✓ **RAM (Relais d'assistants maternels)**

lundi de 12 h à 17 h, mardi de 12 h à 14 h,
vendredi de 11 h 30 à 13 h 30

Tél. 04 73 84 63 29 - 06 18 31 83 98

lea.bayle@ville-aubiere.fr

EHPAD LES TONNELLES

3 place François-Mitterrand
63540 Romagnat

Tél. 04 73 62 73 20 - ehpad.lestonnelles@ville-romagnat.fr

Numéros d'urgence

✓ SAMU. Tél. 15

✓ Centre anti-poison Tél. 04 72 11 69 11

✓ Gendarmerie Tél. 17 - 04 73 62 60 64

cob.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

✓ Pompiers Tél. 18

✓ Toutes urgences (numéro européen) Tél. 112

✓ Dépannage électricité (ENEDIS) Tél. 09 726 750 63

✓ Dépannage gaz (GRDF) Tél. 0800 47 33 33

✓ Dépannage eau (SUEZ) Tél. 0977 401 135

Sommaire

>> LE MOT DU MAIRE.....	3
>> ACTUALITÉS.....	4
>> VOTRE VILLE.....	10
>> DOSSIER.....	16
>> JEUNESSE.....	20
>> SOLIDARITÉ.....	26
>> ENVIRONNEMENT.....	30
>> TRAVAUX.....	32
>> RETOUR EN IMAGES.....	35
>> METROPOLE.....	39
>> CULTURE.....	40
>> PAGES ASSOCIATIVES.....	42
>> LIBRE EXPRESSION.....	54

Conseil municipal**MAIRE**

Laurent BRUNMUROL

ADJOINTS

Soizick BOUCHET, Jean FONTENILLE, Chantal LELIÈVRE,
Philippe CEYSSAT, Jacques LARDANS, Marie-Jeanne
GILBERT, Anne-Marie MOTA

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

Christiane DEMOUSTIER, Anthony DE SOUSA, Jean-Louis
CHAUVET, Hélène GAUTHIER-RASPAIL, Bertrand ZANNA,
Annette BRUGIERE, Thierry MICHEL, Roland PETIT, Nathalie
BARREIROS, Cédric VAUCLARD, Daniel RIEUTORD,
Isabelle BUGUELLOU-PHILIPPON, Franck FARINA, Monique
CHARTIER, Anthony FERRANDON, Delphine DUGAT,
Laurent VALLENET, Annabelle GEINDRE

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION

Maryse ROY, Paul SUTEAU, Valérie DUMAS

Prenez rendez-vous avec les élus sur www.ville-romagnat.fr
(rubrique votre ville / instances municipales / élus) ou
adressez-vous à l'accueil de la mairie au 04 73 62 79 79.

Directeur de la Publication : Laurent Brunmurol, Maire
Coordination : Soizick Bouchet, Isabelle Buguellou-
Philippon, Service communication

Comité de lecture : Laurent Brunmurol, Soizick Bouchet,
Chantal Lelièvre, Anne-Marie Mota, Christiane Demoustier,
Isabelle Buguellou-Philippon, Monique Chartier, Maryse Roy,
Anne-Marie Laydier - **Mise en page et impression** : SIC
Impression - ZAC Champ Lamet - 4 rue André-Citroën -
63430 Pont-du-Château - **N°ISSN** : 1283 - 5080 - Tiré à 4400
exemplaires



En couverture : Dessins des enfants réalisés
pour la signature de la convention territoriale avec
l'Unicef.



Madame, Monsieur,
Chers Romagnatois,

L'année 2022 restera une année marquée par le début du conflit en Ukraine avec, à ce jour, des milliers de morts, de blessés et une partie de la population déplacée. Il devient urgent de retrouver la paix, la stabilité sur notre continent et nous ne pouvons que continuer à condamner ce conflit.

Cet événement vient se rajouter à un contexte sanitaire encore présent. Les dernières recommandations de fin novembre indiquent une reprise de la circulation du virus sur notre territoire national. La vigilance reste de mise et nous devons, notamment pour le public plus fragile, respecter les gestes barrières.

Le tableau ne serait pas complet si nous ne subissions pas également une inflation comme nous n'en n'avons pas connue depuis les années 80. Celle-ci génère une hausse importante du coût de l'énergie, du carburant, de l'alimentation, des matériaux... Le budget de tous s'en trouve impacté, que nous soyons particuliers, entreprises ou collectivités. Espérons également que nous n'ayons pas un hiver trop rude afin de nous épargner des coupures d'électricité.

En cette période si particulière, la solidarité les uns envers les autres doit encore plus être de mise. Soyons vigilants envers ceux qui en ont le plus besoin.

La commune de Romagnat est à vos côtés pour passer cette période, si vous avez besoin de réconfort, d'écoute, de chaleur, d'aide alimentaire et autres..., n'hésitez pas à pousser la porte de la mairie, du C.C.A.S., à venir me voir. Les élus sont là pour répondre à vos demandes.

Dans ce contexte, nous devons maintenir un service public de qualité, continuer d'ouvrir nos infrastructures et

jouer notre rôle d'amortisseur de ces crises.

Notre budget 2023 va être compliqué à bâtir, avec des hausses considérables du prix de l'énergie qui pourraient nous faire passer d'un budget concernant l'électricité et le gaz de 230 000 euros à environ 700 000 euros. Il devient urgent de revenir à des tarifs encadrés et que l'Etat puisse accompagner les collectivités à traverser au mieux cette période.

Malgré cette loi des séries, nous devons continuer à investir sur notre territoire pour le bien-être de tous.

Les travaux pour la réalisation de locaux associatifs, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement devraient être terminés dans le courant du printemps 2023. Cet ensemble qui viendra compléter les réhabilitations de qualité déjà réalisées sur ce site va permettre aux Romagnatois de se doter d'équipements de haute qualité pour les années à venir. A la fin des travaux, vous serez conviés à venir redécouvrir cet espace dans le cadre de journées portes ouvertes.

En ce début d'année, nous devrions avoir une réponse de la part de la gendarmerie sur la validation du terrain, procédure obligatoire après l'obtention de l'accord de construction d'une nouvelle caserne sur notre territoire. Un fois cet accord obtenu, les travaux pourront commencer. Ceux-ci démarrent par la destruction des anciens locaux « ALDI ». Nous avons bloqué le financement de cette opération auprès de notre organisme financier afin de ne pas avoir à subir la hausse des taux d'intérêt.

Nous avons également travaillé à trouver une solution pour réhabiliter les anciens locaux du Centre Médical Infantile à Opme. Le conseil d'administration de l'association « Les enfants des cheminots » a validé les propositions de prix de la commune pour le foncier non bâti et de l'EPF Auvergne (organisme qui achète le bâti pour le compte de Clermont Auvergne Métropole). Les délibérations seront votées par les collectivités dans le courant du mois de décembre. Ces acquisitions permettront de créer un projet d'envergure métropolitaine sur notre territoire. Un projet d'autant plus d'actualité qu'il permettra de regrouper au travers

d'une Maison de la Nature, de l'environnement, de la biodiversité un certain nombre d'acteurs du monde associatif qui gravite autour de ces thématiques à l'échelle de la Métropole. Notre volonté de faire du site du puy Giroux un Espace Naturel Sensible est sur la bonne voie également.

Elus et services oeuvrent au quotidien pour être au plus près de vous et également pour rendre notre territoire le plus agréable possible.

Cette dynamique se fait ressentir à tous les niveaux : de la petite enfance, aux seniors, de l'urbanisme à l'environnement.

En cette fin d'année, nous allons recevoir les données statistiques concernant le nombre d'habitants sur notre commune. Ces données devraient confirmer la tendance à l'augmentation de la population.

Enfin, je voudrais remercier tous les élus du conseil municipal, qui par leur implication, leur contribution sous quelque forme que ce soit, participent quotidiennement au travail collectif.

Un grand merci aussi à l'ensemble des agents de la commune pour leur engagement au service des habitants. Un travail du quotidien. Sans eux, nous, élus, ne pourrions mener nos projets. Ils ont notre reconnaissance pour ce travail accompli.

Je n'oublie pas toutes celles et ceux d'entre vous qui contribuent quotidiennement à la vie de notre commune. Un grand merci à vous tous.

En 2023, nous devons également répondre à de nombreux enjeux environnementaux car il devient urgent de préserver la beauté de notre planète. Notre planète est si belle, faisons tout pour la préserver.

Ensemble, continuons à œuvrer dans la proximité, l'écoute et le dialogue afin de toujours mieux vivre notre ville.

Je vous souhaite à tous, au nom de l'équipe municipale, une bonne et heureuse année 2023.

Prenez soin de vous.

Laurent BRUNMUROL

Maire de Romagnat
Vice-Président de Clermont
Auvergne Métropole

Romagnat met en place un plan de sobriété énergétique

Face à l'augmentation du prix de l'électricité, du gaz et des carburants et au risque de coupure, la commune de Romagnat a mis en œuvre différentes actions pour réduire sa consommation d'énergie.

Avec ces mesures, la commune poursuit une politique engagée depuis plusieurs années : extinction de l'éclairage public, remplacement de chaudières, travaux d'isolation, systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments, installation de panneaux photovoltaïques...



Températures de chauffage

Le chauffage a été diminué dans la plupart des locaux communaux

- ✓ écoles, bureaux et salles communales : chauffage à 19° (- 1° par rapport à 2021)
- ✓ gymnases et salles de sports : chauffage à 16° (- 2° par rapport à 2021)

Le chauffage est réduit lorsque les bâtiments ne sont pas occupés : nuit, week-end et vacances.

Deux établissements, le multi-accueil Gribouille et Carapate et l'EHPAD Les Tonnelles, qui accueillent des publics vulnérables, ne sont pas concernés par cette réduction de température.

Eclairage public

Depuis le 30 octobre, l'éclairage public est éteint entre minuit et 6 heures du matin. La durée de l'extinction est ainsi augmentée de 2 heures.

La période des illuminations de Noël a été réduite à 3 semaines (du 9 décembre au 2 janvier) et les panneaux lumineux sont éteints à partir de 21 heures.

Impact budgétaire

Les collectivités locales ne bénéficient pas du bouclier tarifaire mis en place par l'Etat pour les particuliers. Les hausses du prix de l'énergie ne sont donc pas amorties et les fournisseurs ne proposent plus de contrats à prix fixes. En 2021, le montant des dépenses énergétiques (gaz/électricité) de la commune était de 230 000 euros. En 2023, en raison de l'augmentation du cours des énergies, il pourrait atteindre 700 000 euros selon l'évolution des marchés.

L'objectif est donc de réduire les consommations même si l'extinction de l'éclairage public n'aura pas d'incidence sur le budget de la commune car cette dépense est prise en charge par Clermont Auvergne Métropole depuis 2017.

Investissement pour la transition énergétique

La commune poursuit les investissements pour maîtriser les dépenses énergétiques dans les bâtiments communaux. Par exemple, en 2021, les menuiseries du CCAS ont été changées et celles de la Maison pour Tous à Opme renouvelées.

La rénovation des bâtiments de l'espace Bernard-Brajon comprend un volet énergétique : isolation performante des murs et toitures, fenêtres à double vitrage ; des panneaux photovoltaïques permettront une autoconsommation (accueil de loisirs et centre associatif). Un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques est également à l'étude sur le bâtiment du CCAS.

Depuis 2015, la modernisation de l'éclairage public se poursuit avec la diminution de la puissance de l'éclairage et la pollution lumineuse. Un peu plus de 600 000 euros TTC ont été investis.

écowatt

EcoWatt est un dispositif citoyen mis en place par RTE (Réseau de Transport d'Electricité), en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). EcoWatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. C'est la seule solution, selon RTE, d'éviter les délestages.

Trois couleurs

vert : consommation normale

orange : système électrique tendu. Les éco-gestes sont les bienvenus

rouge : système électrique très tendu. Coupures inévitables si la consommation ne baisse pas

Les prévisions sont publiées trois jours à l'avance : au-delà la météo est encore incertaine. Chaque variation de température a un impact important sur la consommation d'énergie : une température extérieure qui diminue de 1° augmente la consommation d'électricité de 2 400 MW, l'équivalent des consommations de Marseille et Lyon réunies.

Être informé

✓ par téléphone : inscription à l'alerte vigilance coupure sur le site monecowatt.fr

✓ Sur votre smartphone grâce à l'application EcoWatt

Les éco-gestes essentiels

La consommation des Français augmente fortement le matin entre 8 h et 12 h et le soir entre 18 h et 20 h.

En cas de signal EcoWatt orange ou rouge

✓ réduire autant que possible la température du chauffage

✓ décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.)

✓ modérer l'utilisation des appareils de cuisson (par exemple en évitant les cuissons longues)

✓ éteindre les lumières inutiles

✓ éviter de recharger les véhicules électriques pendant les périodes de tension

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

Permanence des conseillers départementaux

Eléonore Szczepaniak et Pierre Riol, conseillers départementaux, auront le plaisir de vous recevoir en mairie, de 9 h 30 à 11 h.

✓ Samedi 4 février 2023 à Romagnat

✓ Samedi 25 février 2023 à Pérignat-lès-Sarliève

✓ Samedi 18 mars 2023 à Aubière

Vous pouvez vous rendre, selon vos disponibilités, à la permanence qui vous convient, et pour ceux qui le souhaitent, il est possible de solliciter un rendez-vous particulier par mail à valerie.baptista@puy-de-dome.fr

NOUVEAU À ROMAGNAT

SOPHROLOGIE

Emilie Merigaud

6 bis avenue de la République

63540 Romagnat

Tél. : 06 02 44 26 86

PHOTOGRAPHIE

Kath Eos

www.katheosphotographe.webador.fr

Tél. 07 66 26 11 22

MEUBLÉ DE TOURISME

Néogites

23 rue de la Garde

63540 Romagnat

www.neogites.fr

Tél. 06 67 62 46 09

neogites@neogites.fr

ALIMENTATION ANIMALE

www.nutricroc.com

Les food trucks à Romagnat



✓ le lundi soir : Pizza Carl - place du marché

✓ le mardi soir : Flavia Machado - place du marché

✓ le mercredi soir : Les Voisines - parking du stade

✓ le vendredi soir : Pizza Carl - avenue Jean-Moulin

Rencontres élus / citoyens à Opme

Retrouvez Hélène Gauthier-Raspail et Franck Farina, élus correspondants de proximité d'Opme, le samedi 26 mars 2023 de 11 h à 12 h, à l'ancienne école, pour échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur.

Inscription ou radiation sur les listes électorales

Inscription

Pour être électeur à Romagnat, il faut remplir toutes les conditions suivantes :

✓ avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection

✓ avoir une attache avec la commune de Romagnat (par exemple y être domicilié, ou propriétaire depuis 2 ans)

✓ être de nationalité française ou européenne (pour voter aux élections européennes et municipales)

✓ jouir de ses droits civils et politiques.

Sont inscrits automatiquement les Français qui atteignent l'âge de 18 ans s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans à Romagnat, ainsi que les personnes obtenant la nationalité française.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être faites en ligne (www.service-public.fr) ou être reçues en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Radiation

Important : les personnes habitant Romagnat mais ayant changé d'adresse doivent le signaler en mairie pour éviter une radiation.

Les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'attache communale peuvent être radiés de la liste électorale. C'est le cas si les documents électoraux envoyés pour les élections présidentielles et législatives du printemps 2022 n'ont pas été distribués par la Poste et ont été retournés en mairie.

Une notification de radiation est envoyée à l'intéressé à l'adresse indiquée sur sa carte électorale. Il dispose d'un délai de 15 jours pour formuler ses observations et présenter de nouveaux justificatifs.

S'il ne répond pas ou si le courrier est retourné en mairie, une décision de radiation lui est notifiée et transmise à l'INSEE qui gère le répertoire électoral unique.

Renseignements : service élections au 04 73 62 79 51 ou accueil-mairie@ville-romagnat.fr

Collecte des sapins de Noël

Clermont Auvergne Métropole a installé un point de collecte pour les sapins de Noël sur le parking du stade, avenue des Pérouses.

Les sapins naturels (ni floqués, ni colorés) et leurs éventuels socles en bois peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier. Les sapins naturels floqués et colorés, les sapins en plastique, les pots en plastique ou en terre, les décorations ne doivent pas être apportés sur ce point de collecte destiné uniquement aux sapins naturels.

Les sapins ne doivent pas être déposés dans les bacs vert d'eau (biodéchets) car ils ne sont pas valorisables en méthanisation.



Déneigement

Les services de la mairie de Romagnat et de Clermont Auvergne Métropole sont mobilisés pour assurer la viabilité hivernale, de mi-novembre à fin mars.



Cinq agents d'astreinte peuvent être mobilisés la nuit pour les opérations de salage ou de déneigement effectuées par un poids lourd, qui traite les grands axes, et un véhicule plus léger, utilisé dans les bourgs.

Des priorités sont définies : les voies empruntées par les bus, les axes desservant les écoles puis les rues les plus fréquentées ou celles présentant des difficultés particulières.

Pour faciliter le travail des agents, les voitures doivent être stationnées de façon à permettre la progression des chasse-neige, en particulier dans les rues étroites des bourgs de Romagnat, Opme, Saulzet-le-Chaud et Clémensat.

Chaînes, pneus hiver, de nouvelles règles pour une meilleure sécurité

Dans 161 communes du Puy-de-Dôme, du 1er novembre au 31 mars, votre véhicule doit transporter des dispositifs antidérapants ou être équipé de pneus hiver.

La liste et la carte des communes concernées sont publiées sur le site internet de la préfecture : www.puy-de-dome.gouv.fr. Près de Romagnat, les communes de Saint-Genès-Champanelle, Aydat ou Orcines sont notamment concernées par cette nouvelle réglementation qui s'applique dans les massifs montagneux du Puy-de-Dôme (chaîne des Puys, monts Dore, Cézallier, Livradois et Forez) mais également dans d'autres départements.

Les véhicules (voiture de tourisme, utilitaire léger ou camping-car) doivent :

- ✓ soit disposer dans le coffre de dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou chaussettes à neige) permettant d'équiper au moins deux roues motrices

- ✓ soit être équipés en permanence de quatre pneus hiver.

Pour être considérés comme pneus hiver, les pneus doivent comporter les deux marquages suivants : le symbole alpin complété par les lettres « M+S », « M.S » ou « M&S ». Jusqu'au 1er novembre 2024, les pneus uniquement marqués « M+S » sans le symbole alpin, sont tolérés.

Une nouvelle signalisation indique les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'applique.



Des billets sans contact pour voyager avec la T2C



Depuis novembre dernier, le billet sans contact remplace les anciens tickets papiers pour voyager dans les bus et tramways de l'agglomération clermontoise.

Le billet sans contact (BSC) est un support rechargeable pour les titres de transport « 1 voyage » ou « 10 voyages ». Son coût est de 0,20 €, payé uniquement lors du premier chargement.

Il doit être validé à chaque montée dans un bus ou tram, y compris en correspondance. Le même BSC peut être utilisé par plusieurs voyageurs pour un même trajet.

Ce billet est vendu chez certains dépositaires abonnements et sur les nouveaux distributeurs automatiques de titres de transport.

Les tickets papier peuvent être échangés jusqu'à la fin du mois de juin 2023 à l'espace T2C, 24 boulevard Charles-de-Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand ou par voie postale.

Pour rappel, les transports en commun sont gratuits le samedi et le dimanche sur l'ensemble du réseau. Il est aussi possible d'acheter des billets à l'unité par SMS ou par carte bancaire.



FR-Alert : bien alerté, bien protégé



Un nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, FR-Alert, permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Des messages d'alerte diffusés sur tous les téléphones mobiles

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile. En effet, les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non pas par SMS, afin d'éviter la saturation du réseau.

Les personnes présentes dans la zone confrontée à une menace ou à un grave danger reçoivent une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration (même si le téléphone mobile est en mode silencieux, hors connexion ou en mode avion).

Les notifications peuvent transmettre des informations concernant :

- ✓ la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...)
- ✓ l'autorité qui diffuse l'alerte

- ✓ la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...)
- ✓ l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...)
- ✓ le cas échéant, un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel
- ✓ les informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation
- ✓ la fin de l'alerte.

Quels sont les événements concernés ?

L'usage de FR-Alert est limité aux cas d'urgence, dangers imminents ou en cours, qui impliquent d'alerter la population pour leur recommander des gestes d'auto-protection.

Les événements majeurs qui peuvent faire l'objet d'une notification d'alerte sont :

- ✓ événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique...
- ✓ accidents biologiques, chimiques, nucléaires : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire...
- ✓ dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire...
- ✓ incidents technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel...
- ✓ événement grave de sécurité publique, attentat terroriste.

Plus d'informations : www.fr-alert.gouv.fr

Logements locatifs et étiquettes énergie

Afin de favoriser la rénovation des logements les plus économes et de lutter contre la précarité énergétique, plusieurs mesures renforcent les obligations des propriétaires en matière de performance énergétique. Depuis 2007, la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) par un diagnostiqueur est obligatoire. Son objectif est d'informer l'acquéreur ou le locataire sur la performance énergétique et climatique du logement. Le nouveau DPE comporte désormais une étiquette énergie-climat (de A à G) intégrant la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.



Gel des loyers économes

Depuis le 24 août 2022, si un logement est classé en F ou G, le propriétaire bailleur ne peut pas :

- ✓ appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire lors de l'établissement du nouveau bail
- ✓ procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail
- ✓ proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail
- ✓ majorer le loyer en cours de bail à la suite de travaux d'amélioration.

Cette mesure s'applique aux contrats de location conclus depuis le 24 août 2022 mais aussi aux baux en cours, reconduits tacitement ou renouvelés après le 24 août 2022. Sont concernés les logements loués nus ou meublés à usage d'habitation principale et les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

A ce jour, ne sont pas concernés les logements HLM et les logements communaux appartenant au domaine public de la commune.

Critère de performance minimale à respecter

A compter du 1er janvier 2023, le niveau de performance énergétique d'un logement décent devra être inférieur au seuil de 450 kWh/m²/an d'énergie finale. Par opposition à

l'énergie primaire, il s'agit de l'énergie qui est livrée chez vous (gaz, fioul, bois ou électricité) et qui correspond à la facture de votre fournisseur d'énergie.

Cette mesure sera applicable pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2023.

A partir de 2025, le niveau de performance d'un logement décent sera établi selon l'étiquette du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Ce niveau devra être compris :

- ✓ à compter du 1er janvier 2025, entre la classe A et la classe F
- ✓ à compter du 1er janvier 2028, entre la classe A et la classe E
- ✓ à compter du 1er janvier 2034, entre la classe A et la classe D

ADIL du Puy-de-Dôme

Pour des informations complémentaires ou toutes questions juridiques, fiscales, techniques sur l'habitat (acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux, connaître les normes ou la qualité du bâti, gérer un logement en copropriété ...), contacter le guichet unique gratuit et indépendant :

adil Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) Maison de l'Habitat
129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand

Tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30, sauf le lundi matin.

Tél. 04 73 42 30 75

contact@adil63.org - www.adil63.org

Des économies pour les habitants chauffés à électricité !

+ clermont
auvergne
métropole

Un partenariat a été signé entre Clermont Auvergne Métropole et la société Voltalis pour permettre aux 34 000 logements chauffés au tout électrique du territoire de bénéficier gratuitement d'un dispositif innovant de maîtrise de leur consommation électrique.

Le dispositif Voltalis est installé gratuitement dans les logements chauffés à l'électricité. Il permet de piloter les appareils électriques les plus économes, comme les radiateurs, qui représentent jusqu'à 66 % de la consommation annuelle d'un foyer. Ce boîtier offre la possibilité de suivre sa consommation électrique et de piloter et programmer son chauffage via une application dédiée, 100 % gratuite elle aussi.

Une fois équipés, les particuliers peuvent réaliser jusqu'à 15 % d'économies sur leur consommation annuelle et réduire jusqu'à 70 % leurs émissions de CO₂ tout en améliorant leur confort au quotidien.

Rénov'actions63

Un service public gratuit pour vous simplifier la vie

Vous souhaitez isoler votre logement, améliorer sa ventilation, changer de système de chauffage pour faire des économies d'énergie ?

Rénov'actions63 est destiné à accompagner les propriétaires qui souhaitent rénover intégralement leur logement, afin d'en améliorer l'efficacité énergétique et le confort.

Faire des économies. Oui mais pas tout seul ! Telle est la force de Rénov'actions63 qui, en partenariat

avec les intercommunalités du Puy-de-Dôme, offre au grand public un accompagnement gratuit sur mesure, grâce à des conseillers experts de proximité, répartis sur l'ensemble du territoire, au plus près des réalités locales. Outre les conseils techniques et juridiques, les conseillers évaluent le montant des aides mobilisables.

Rénov'actions63 bénéficie également de contacts privilégiés auprès de structures bancaires, organisations professionnelles du bâtiment et autres partenaires immobiliers.

Pour une meilleure lisibilité sur le territoire, le service Rénov'actions63 se substitue à celui proposé par Réno-ver+ demain.

Pourquoi rénover votre logement ?

- ✓ Pour améliorer votre bien-être et votre confort de vie : fini les courants d'air, le froid, le bruit, l'humidité



- ✓ Pour faire des économies : réduction de votre consommation de chauffage, d'électricité (la facture peut être divisée par 4 après rénovation)
- ✓ Pour réaliser une opération patrimoniale : augmentation de la valeur de votre logement
- ✓ Pour mener une action concrète en faveur de l'environnement

Un des objectifs est d'amener les propriétaires vers une rénovation performante (au moins 35 % de gain énergétique après travaux) de leur logement, allant de travaux d'isolation, à des changements de fenêtres,

de systèmes de ventilation ou de

chauffage notamment. Depuis début 2021, près de 10 000 personnes ont déjà bénéficié de plus de 16 000 conseils d'experts. Ce service public est co-financé par le Département et les intercommunalités, ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif France Rénov'.

Depuis début 2021, près de 10 000 personnes ont déjà bénéficié de plus de 16 000 conseils d'experts.

Ce service public est co-financé par le Département et les intercommunalités, ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif France Rénov'.

Besoin d'être accompagné ?

Contactez un conseiller au 04 73 42 30 72 ou consultez www.renovactions63.fr

Rénov'actions63
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Un dispositif écologique et solidaire

Cette initiative répond aux objectifs fixés par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) élaboré par Clermont Auvergne Métropole.

Voltalis permet de limiter le recours aux centrales thermiques polluantes lors des pics de consommation, tout en participant à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité.

Lors des pics de consommation hivernaux ou des baisses de production des énergies renouvelables, le réseau électrique risque un déséquilibre pouvant conduire à des délestages. A ces moments critiques, la solution de pilotage intelligent de la consommation électrique permet de moduler très brièvement la puissance de milliers d'appareils de chauffage, tout en préservant le confort des occupants. Le réseau est alors soulagé, ce qui limite les risques de coupures et le recours à des centrales thermiques polluantes au gaz, au charbon ou au fioul qui permettent habituellement de compenser.

Plus d'informations sur www.voltalis.com

Comment en bénéficier ?

Vous pouvez contacter des conseillers Voltalis qui vous présenteront le service, répondront aux questions et proposeront un rendez-vous d'installation :

- ✓ par téléphone au 04 51 08 55 21, du lundi au samedi de 9 h à 18 h
- ✓ par courriel à cam@voltalis.com



Plus Créative ma Ville Des idées à creuser...



Le concours d'idées du budget participatif 2022 s'est achevé le 1er décembre.

Pas vraiment de thème pour cette troisième édition, mais plutôt une invitation à faire preuve d'imagination, et à chercher comment améliorer notre vivre - ensemble. Pas de catégories non plus, mais seulement des pistes à explorer seul, ou de préférence à plusieurs : mieux vivre dans nos quartiers ou dans nos villages, partager et acquérir des compétences, animer l'espace public et faire la fête...

Et pour encourager les plus timides, Mme Christiane Demoustier, conseillère municipale déléguée à la Participation citoyenne, était présente les 2, 3 et 4 novembre dans la Galerie du Parc pour animer des ateliers, notamment avec les jeunes, ou répondre aux questions des habitants. Une présentation de la démarche a également eu lieu le 15 novembre à la résidence Simone-Veil.



La liste des idées retenues à l'issue de ce concours a été annoncée juste avant les vacances de Noël. Les personnes qui les ont proposées ont rendez-vous le 7 janvier en mairie pour découvrir la deuxième étape : la construction d'un projet.

Ces futurs projets seront détaillés dans le prochain bulletin municipal, afin que tous les habitants puissent participer au vote qui aura lieu du 2 mai au 2 juin 2023.

Atelier participatif avec les jeunes

Seize enfants entre 8 et 13 ans, venus de l'Accueil de Loisirs, se sont retrouvés pour une après-midi intense dans la Galerie du Parc, pendant les vacances de la Toussaint. Avec leurs animateurs, ils ont découvert le fonctionnement d'un budget participatif et décidé de participer activement au concours d'idées.

Par petites équipes, ils ont d'abord cherché ce qui n'allait pas dans leur environnement quotidien, ce qui leur manquait, pour ensuite identifier des besoins. Et soyez assurés que tous les aspects de la ville ont été passés au crible de leur regard critique...

Une fois ces besoins partagés avec le groupe, chaque équipe a reçu une nouvelle consigne : chercher des solutions CRUC ! Vous ne connaissez pas ? Cela veut dire tout simplement des solutions « Créatives, Réalistes, Utiles et Conviviales ». Là encore, les idées ont fusé, aussitôt notées par écrit ou dessinées, avant d'être de nouveau partagées avec le groupe.

La plupart d'entre elles ont été inscrites un peu plus tard pour le concours d'idées.

A retrouver sur je.participe.ville-romagnat.fr

Plus Jeune ma Ville Que deviennent les projets lauréats du printemps dernier ?

Parc Aventure

Pour rester dans l'esprit participatif, et concevoir un aménagement qui réponde au mieux aux envies et besoins des jeunes habitants de Opme, la ville a fait appel à Gaétan Mazaloubeaud, de la société Design Tout Terrain.

Deux ateliers ont déjà été proposés aux habitants. Le 25 novembre, le débat a d'abord porté sur les usages actuels de l'ensemble des espaces extérieurs de la maison pour tous et de l'ancienne école, avant que chacun puisse commencer à se projeter dans le projet porté par Raphaël, et dans les transformations possibles pour répondre aux attentes des ados.

Le 10 décembre, une nouvelle rencontre a été organisée, dans le même cadre, mais cette fois-ci pour parvenir à un schéma le plus concret et le plus consensuel possible, tout en respectant au mieux l'enveloppe budgétaire attribuée (20 000 euros TTC).

Une fois retravaillé et validé officiellement, c'est sur la base de ce travail que pourront être engagés les appels d'offres nécessaires à l'acquisition de matériel et la réalisation des travaux.



Jardins de Romagnat

Le terrain mis à disposition de Nicolas Chambon, pour la réalisation de son projet, ne correspond sans doute pas

à l'idée que la plupart d'entre nous se font d'un jardin. Il s'agit en réalité d'un grand espace naturel, en friche depuis plusieurs années maintenant, mais clos de murs, et situé dans le vieux bourg de Romagnat. Mais quoi de mieux pour accueillir à la rentrée prochaine des familles et des enfants, et leur donner envie d'en faire un jardin ?

Dans l'immédiat, l'heure est à la construction d'un projet pédagogique et ludique solide, prélude à la création à venir d'une nouvelle association romagnatoise. Ce ne sont pas les idées qui manquent, mais avant de se lancer « en vrai », rien ne vaut un petit détour exploratoire pour faire connaissance avec ceux qui ont déjà tenté l'aventure.

Une première rencontre a donc eu lieu mi-novembre avec l'équipe qui fait vivre et anime le Jardin pour Tous du CCAS d'Aubière. Accueil chaleureux, conseils en tous genres et liste de personnes à contacter, ces agents ont ouvert tout grand les portes du réseau de jardins participatifs de la métropole à notre porteur de projet.

Romagnat, ville 30

Romagnat devient une ville 30. La vitesse est limitée à 30 km/h dans toute la ville, sauf sur les axes structurants où une limite de 50 km/h est maintenue, et dans le centre bourg de Romagnat qui est transformé en zone de rencontre limitée à 20 km/h.

Ce changement est conforme au Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Clermont Auvergne Métropole dont les principaux objectifs sont de diminuer l'usage de la voiture, promouvoir les modes doux et les transports collectifs, améliorer la qualité de l'air, le cadre de vie et favoriser un partage équilibré de l'espace public.

La répartition des zones a été définie en concertation avec les services de Clermont Auvergne Métropole, en charge de la compétence voirie, qui entretient les voies et appose la signalisation verticale (panneaux) et horizontale (marquage au sol).

La pose de la signalisation a débuté et se poursuivra jusqu'au printemps.

Une zone de rencontre limitée à 20 km/h

A Romagnat, la zone de rencontre sera située dans le bourg ancien à l'exception de la rue Maréchal-Foch qui sera limitée à 30 km/h.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur tous les autres usagers. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.

Une signalisation marquera l'entrée dans cette zone.

La zone 30 km/h

Cette zone concerne toute la commune de Romagnat à l'exception de la zone de rencontre et des axes structurants qui restent limités à 50 km/h.

Dans cette zone, sur toutes les chaussées à sens unique, une signalétique sera positionnée pour indiquer le contre sens autorisé aux cyclistes.

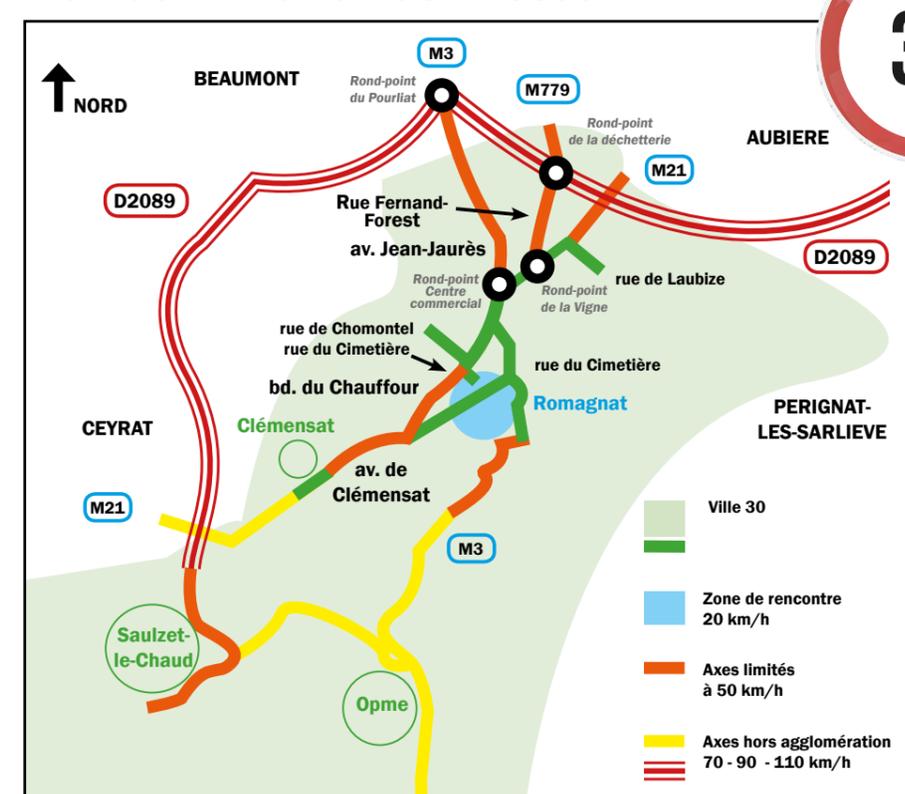
Les axes structurants ou hors de l'agglomération

La vitesse reste limitée à 50 km/h sur les principaux axes pour accéder à Romagnat :

- ✓ avenue Jean-Moulin (M21) : d'Aubière à la rue de Laubize (espace Bernard-Brajon)
- ✓ rue des Trois Villes : d'Aubière au rond-point de la déchetterie
- ✓ avenue Fernand-Forest (M779) : du rond-point de la déchetterie au rond-point de la vigne
- ✓ avenue Jean-Jaurès (M3) : jusqu'à l'intersection avec le boulevard Georges-Couthon (centre commercial),
- ✓ boulevard du Chauffour (M21) : à partir de l'intersection avec la rue de Chomontel et la rue du Cimetière
- ✓ avenue de Clémensat (M21) : jusqu'à la traversée du bourg de Clémensat
- ✓ route d'Opme (M3) : après l'intersection avec la rue Robert-Schumann
- ✓ avenue du Sancy à Saulzet-le-Chaud (D2089)

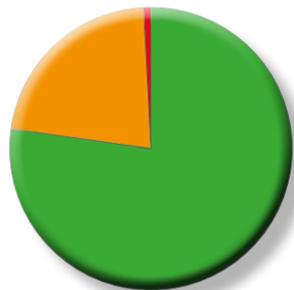
Dans les zones hors agglomération, les limitations de vitesse ne seront pas modifiées. Sur les routes départementales, la limitation dans le Puy-de-Dôme est à 90 km/h mais la vitesse est réduite à 70 km/h sur certains tronçons. Elle est portée à 110 km/h sur certaines portions de la D2089.

Plan de limitation de vitesse



Radars pédagogiques

Les deux radars pédagogiques ont été installés en octobre et novembre sur des voies limitées à 50 km / h.



AVENUE JEAN-JAURÈS (SENS BEAUMONT - ROMAGNAT) LIMITATION À 50 KM/H - 12 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2022

	Vitesse inférieure à 50 km/h	84 124 véhicules (77,45 %)
	Vitesse entre 51 et 70 km/h	27 627 véhicules (21,75 %)
	Vitesse supérieure à 70 km/h	868 véhicules (0,80 %)



BOULEVARD DU CHAUFFOUR (SENS ROMAGNAT - CLÉMENTSAT) LIMITATION À 50 KM/H - 12 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2022

	Vitesse inférieure à 50 km/h	50 255 véhicules (93,65 %)
	Vitesse supérieure à 50 km/h	3 407 véhicules (6,35 %)



Don de poules

Cette année encore, la mairie de Romagnat propose de donner deux poules aux Romagnatois (dans la limite de 15 foyers). Les habitants intéressés doivent disposer d'un terrain, ne pas avoir déjà bénéficié de ce dispositif et ne pas être déjà propriétaires de poules.

Comment les accueillir ?

Pour accueillir des poules pondeuses, il faut prévoir un emplacement pour un poulailler et délimiter un terrain d'au moins 20 m² pour les deux poules. Dans un lotissement, le règlement intérieur doit autoriser leur présence.

Les poules nécessitent une attention constante : leur donner une alimentation diversifiée et une eau propre, veiller à la bonne hygiène du poulailler... Chaque année, une poule pond en moyenne 200 à 300 œufs et réduit le volume des déchets car elle ingère entre 100 et 200 kilos

de déchets végétaux et restes de nourriture.

Si vous souhaitez accueillir des poules, retourner le bon en mairie avant le 31 janvier 2023.

Une réunion d'information réunira les personnes retenues courant février afin de leur présenter les règles à respecter lors de l'adoption de poules



RÉSERVATION DE DEUX POULES

A retourner en mairie ou par mail à accueil-mairie@ville-romagnat.fr avant le 31 janvier 2023

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Mail _____

Souhaite réserver deux poules et m'engage à m'en occuper dans le respect de la démarche

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), les personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Elles peuvent exercer ces droits en s'adressant au délégué à la protection des données au 04 73 98 34 00 ou par courriel à cnil@ville-romagnat.fr.

Conseil municipal

Une nouvelle conseillère

Suite à la démission de Cécile Scherepin-Mary, Annabelle Geindre a intégré le Conseil Municipal. Elle siège dans la commission Solidarité, animation, cadre de vie.

Retransmission des séances

Afin de rendre le conseil municipal accessible au plus grand nombre, et depuis un an, les séances sont retransmises en direct sur la chaîne YouTube « @VilleRomagnat ».

Après une phase d'expérimentation pour tester des équipements, trois caméras, onze micros et le matériel de régie pour l'image et le son ont été achetés par la commune. Deux agents communaux ont été formés pour permettre cette retransmission en direct. Quelques jours avant le conseil municipal, ils installent le matériel dans la salle et paramètrent la régie, située dans un bureau attenant. Pendant la séance, ils pilotent les caméras et génèrent les incrustations qui apparaissent à l'écran.

Les Romagnatois peuvent visionner en direct ou en différé les débats sur la chaîne YouTube « @VilleRomagnat »



S'informer à Romagnat

La commune de Romagnat dispose de plusieurs outils pour informer les habitants. Outre le bulletin municipal qui paraît trois fois par an, les informations sont relayées sur plusieurs supports :

- ✓ les pages « Ville de Romagnat » et « Saison culturelle Romagnat » sur le réseau social Facebook : abonnez-vous pour recevoir les publications dans votre fil d'actualité
- ✓ le site internet : www.ville-romagnat.fr

- ✓ les panneaux lumineux situés place du 8 Mai et boulevard du Chauffour à Romagnat, route du Pradet à Opme, rue Jacques-Prévert à Saulzet-le-Chaud. L'application Centolive (disponible sur Applestore et Google Play) permet de visionner les messages qui défilent sur les panneaux lumineux sur votre téléphone.



ZAC Multisites CONDAMINE - PRAT

L'opération d'aménagement, par Assemblia, des sites de la Condamine et de Prat va entrer dans une nouvelle phase. Des groupes de travail composés de riverains se sont réunis en 2021 et 2022. A leur demande, le projet a été modifié : hauteur d'un bâtiment diminué à R + 2 au lieu du R + 3 prévu, déplacement de deux immeubles à Condamine Sud, réalisation d'un carrefour sur le secteur du Prat, stationnements...

Les études d'avant-projet de cette ZAC multisites ont été validées en juillet 2022. L'équilibre financier est sensiblement atteint ce qui permet de passer à l'étape suivante. Pour la prochaine phase, il a été émis notamment les souhaits suivants :

- ✓ implanter des arbres fruitiers,
- ✓ intégrer un mobilier urbain similaire à celui de la commune,
- ✓ promouvoir la vigne en lien avec la vigne participative déjà existante sur le puy de Chomontel
- ✓ anticiper la gestion des déchets : aire de retournement des véhicules, composteur collectif, Points d'Apports Volontaires...

Les acquisitions foncières sont suffisantes (92,5 % sur le site de la Condamine et 76,2 % sur le site de Prat) pour continuer le projet. D'autres devraient être finalisées dans les prochains mois, ou éventuellement soumises à une procédure d'expropriation.

Les travaux sur les deux sites devraient commencer en fin d'année 2023 voire 2024.

Facturation de l'eau potable

A compter du 1^{er} janvier 2023, le Syndicat Mixte de l'Eau, gestionnaire du réseau d'eau potable, facturera à la commune de Romagnat la consommation d'eau potable au même titre que tout abonné. La commune bénéficiait jusqu'à présent de la gratuité pour ses bâtiments communaux, notamment les infrastructures sportives, et certaines fontaines alimentées par le réseau et non par une source.

L'impact budgétaire pour la commune sera d'environ 20 000 euros annuels.

De nouveaux agents municipaux

En 2022, huit agents municipaux ont été recrutés. Ils succèdent à des personnes parties à la retraite, ayant quitté la collectivité, ou sont positionnés sur des postes nouvellement créés suite à la restructuration de services.

Marie Mouteau a rejoint le service éducation/jeunesse comme responsable de l'accueil de loisirs, Maéva Cordelet et Margaux Cardoso-Diogo comme animatrices. Anthony Laurier, technicien bâtiment, a intégré le service aménagement et patrimoine et Alexandre Meyleu ainsi que Bénédicte Bardot le service finances / ressources humaines où ils sont chargés respectivement de la commande publique et des ressources humaines.

Valentin Pointud et Hugo Cumin renforcent l'équipe espaces verts aux ateliers municipaux.

Enfin, Christelle Giraudias a été recrutée comme auxiliaire de puériculture au multi-accueil Gribouille et Carapate pour remplacer une personne partie à la retraite.

Ils ont été reçus par le maire, Laurent Brunmurol, accompagné de Soizick Bouchet, Chantal Lelièvre et Christiane Demoustier, élus, et Richard Courio, directeur des services.



D'autres salons en projet

Toujours dans une perspective de partenariat et de mutualisation et après le succès rencontré par le Salon Cantonal du Livre, les adjointes à la culture des trois communes du canton (Romagnat, Aubière et Pérignat-lès-Sarliève) envisagent la création :

- ✓ d'un salon cantonal du chocolat et des sucreries qui devrait se tenir le dimanche 2 avril 2023,
- ✓ d'un salon cantonal du vin et autres boissons.

Ainsi, chaque année, un salon serait organisé dans chaque commune avec pour principe de tourner sur l'ensemble du territoire cantonal.

Aides financières accordées par la commune de Romagnat

Le Conseil municipal a voté des aides dont peuvent bénéficier les Romagnatois afin de soutenir la transition énergétique, préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie à Romagnat.

Les dossiers de demande sont téléchargeables sur le site www.ville-romagnat.fr

Économie d'eau

Cette aide concerne toute opération permettant des économies d'eau par l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie ou de dispositifs hydro économes (chasse d'eau double débit, mousseurs sur les robinets et autres économiseurs d'eau...).

- ✓ Récupérateurs d'eau extérieurs simples : 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 100 € par cuve d'une capacité minimale de 300 litres

- ✓ Dispositifs hydro-économes : 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 100 €.

Ces deux types d'aide sont cumulables et leur cumul est plafonné à 150 € par foyer.

Composteurs

Une incitation financière à l'achat et à l'installation de composteurs selon les modalités suivantes est instituée :

- ✓ 30 % du coût de la dépense avec un maximum de 30 € pour un composteur en plastique

- ✓ 40 % du coût de la dépense avec un maximum de 50 € pour un composteur en bois.

Vélo à assistance électrique

Cette aide est accordée pour l'achat d'un vélo électrique homologué ou d'un kit d'électrification neuf respectant la norme VAE. Son montant est de 100 € (plafonné à 25 % du montant TTC de la facture).

Ravalement des façades dans les bourgs

Une aide au ravalement des façades dans les bourgs peut être attribuée pour des travaux sur des bâtiments des bourgs de Romagnat, Clémensat, Opme et Saulzet-le-Chaud, construits depuis plus de 20 ans. Elle porte sur le traitement des murs (ravalement, peinture), des chaînages verticaux et bandeaux horizontaux, des menuiseries (volets, débords de toitures), des soubassements, des gouttières et chéneaux, des murets et clôtures, des perrons et marches extérieures.

La démarche doit être lancée avant le début des travaux.

Le montant de l'aide est fixé à 15 % du montant hors taxes du devis établi par un professionnel, avec un plafond de 1 500 €.

Pour obtenir plus d'informations : service urbanisme 04 73 62 79 99

C.vélo

C.vélo roule jusqu'à Romagnat !

Les prochaines permanences de C.vélo auront lieu en mairie de Romagnat

- ✓ Mardi 24 janvier de 15 h à 19 h
- ✓ Mercredi 15 mars de 9 h 30 à 11 h 30
- ✓ Mardi 25 avril de 15 h à 19 h



Contact et réservations à l'agence C.vélo par téléphone au 04 73 92 65 08, par mail agence@c-velo.fr ou sur www.c-velo.fr.

Cimetières : reprise de sépulture en état d'abandon

La commune de Romagnat a décidé d'engager des procédures de reprises sur des concessions perpétuelles en état d'abandon dans les cimetières du bourg de Romagnat, d'Opme et de Saulzet-le-Chaud. Avec l'aide d'un généalogiste bénévole romagnatois, des recherches ont été lancées sur une quarantaine de familles dans les cimetières de la commune.

Les premiers retours indiquent que la plupart des concessions n'ont plus de descendants.

Les familles retrouvées sont contactées par le conseiller délégué aux affaires funéraires, Bertrand Zanna, pour rétablir le lien entre les titulaires initiaux de la concession et leurs successeurs.

Une procédure complexe

Si ces personnes ne souhaitent pas entretenir leur bien familial, une procédure peut être alors engagée.

En effet, lorsqu'après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire ou son délégué peut constater cet état d'abandon par une procédure spéciale qui ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

Les descendants et successeurs des titulaires des concessions visées par l'opération de reprise (lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore) sont informés un mois avant la constatation par le maire, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, du jour et de l'heure de la visite destinée à la constatation de l'état d'abandon, qui donnera lieu à un procès-verbal. Des affichettes ont été posées sur les sépultures concernées par la procédure de reprise : les familles sont priées de prendre contact avec la mairie.



Un avis précisant la date et l'heure de la visite est également affiché, un mois avant, à la mairie et à la porte du cimetière.

Un an à compter de la publication du procès-verbal d'abandon, si la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Si le deuxième constat confirme le premier, le maire peut saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession doit être prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire prend un arrêté prononçant la reprise pour la commune du terrain affecté à cette concession.

La reprise matérielle se traduit par l'accomplissement de deux opérations :

- ✓ l'exhumation et le transfert à l'ossuaire municipal
- ✓ l'enlèvement des monuments, signes funéraires et caveaux présents.

Les monuments intègrent le domaine privé de la commune qui en dispose librement : elle peut les détruire, les utiliser ou les vendre.

Dans certains cas, les éléments du patrimoine funéraire présentant un intérêt historique ou architectural peuvent être conservés par la ville.

Le cas particuliers des sépultures militaires

Les sépultures des militaires et des civils « Morts pour la France » ne peuvent être reprises avant une période de cinquante ans à compter de l'inhumation si la mention « Mort pour la France » figure sur l'acte de décès. La commune n'envisage pas dans l'immédiat la reprise de ces concessions avant la création d'un monument à la mémoire de ces combattants.

Romagnat, une ville écologique

Des zones naturelles remarquables

Le puy de Chomontel, intégré au réseau Natura 2000

Créé à l'initiative de l'Union Européenne, le réseau Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation. L'objectif de la démarche est double :

✓ la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : maintien ou rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces

✓ la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales

Le puy de Chomontel abrite une flore typique des coteaux secs, notamment des orchidées qui s'observent dès le printemps. Ce site est géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels-Auvergne (CEN).

Deux actions sont menées sur des parcelles communales : une vigne, gérée par l'association Les Fessous de Romagnat, et un verger ont été plantés en 2018 et 2019.

Trois Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2

Lancé par l'Etat en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de conservation de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

A Romagnat, trois ZNIEFF ont été inventoriées :

✓ versants du plateau de Gergovie : zone de 370 hectares située dans quatre communes : la Roche-Blanche, Pérignat-lès-Sarliève, Romagnat et Chanonat

✓ puy de Montrognon et de Chomontel : zone de 204 hectares située dans trois communes : Romagnat, Ceyrat et Beaumont

✓ Côteaux de Limagne occidentale : cette zone s'étend sur de nombreuses communes du Puy-de-Dôme et couvre 40 000 hectares.



Création d'un espace naturel sensible (ENS) au puy Giroux

Qu'est qu'un ENS ?

Depuis 1994, le département du Puy-de-Dôme met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Un ENS est un site remarquable en termes de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite.

Vingt-trois espaces naturels sensibles sont labellisés dans le Puy-de-Dôme. Parmi eux, les lacs de Guéry ou de Servières, la forêt de la Comté, la Vallée des Saints mais aussi l'écopole du Val d'Allier, la Châtaigneraie à Beaumont et Ceyrat ou le puy d'Aubière.

Le puy Giroux, un espace à protéger

Le puy Giroux est un ancien volcan, né il



ya 16 millions d'années, à l'époque du miocène. Il est le point culminant de Romagnat avec ses 838 mètres d'altitude. Une partie de sa forêt, qui abrite des arbres pluri-centennaires (châtaigniers, chênes sessiles, peupliers noirs, pins sylvestres) est gérée par l'Office National des Forêts. Situé à 200 mètres de la faille de Limagne, il est ancré à proximité immédiate de la « Chaîne des Puys-Faille de Limagne » qui est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le département du Puy-de-Dôme et le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, avec le concours de l'Etat ainsi que celui du monde scientifique, ont instauré une zone périphérique dite « Plan de paysage » qui va servir à valoriser les attraits du site classé, améliorer le cadre de vie et protéger l'environnement. La partie ouest où se trouve le puy Giroux fait partie de cette zone spécifique.

La commune de Romagnat a déjà engagé des actions pour protéger et valoriser ce site grâce au budget participatif. En effet, l'un des projets lauréats avait pour

objectif le réaménagement du puy Giroux. Des enrochements ont été installés sur certains sentiers pour interdire l'accès à tous les véhicules motorisés (motos, 4x4), une table d'orientation en lave émaillée permet aux promeneurs d'apprécier le panorama et des nichoirs à passereaux ont été fixés sur des arbres.



La demande de labellisation

Le 31 mars 2022, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de la création d'un ENS sur le site du puy Giroux dans un triple objectif :

✓ préserver cet espace naturel et ses espèces animales et végétales,

✓ protéger ce paysage qui revêt un intérêt majeur typique des volcans de la Limagne,

✓ faire davantage connaître le site à un large public dans un but de sensibilisation et de protection.

L'ENS envisagé sera d'une surface comprise entre 35 hectares et 60 hectares. La commune possède en bien propre plus de 15 hectares dans ce périmètre.

Deux études scientifiques concernant la faune et la flore ont

débuté au printemps dernier : l'une conduite par le Conservatoire Botanique du Massif Central sur la flore, l'autre par la Société d'Histoire Naturelle « Alcyde d'Orbigny » pour la faune (coléoptères et papillons). Ces études, menées sur plus de six mois, ont permis de dresser l'inventaire d'un écosystème riche et varié avec la découverte de certaines espèces rares et menacées, comme la laineuse du prunier (voir bulletin municipal N° 109). Une liste non exhaustive est disponible sur le site internet www.ville-romagnat.fr

Le dossier de labellisation sera soumis prochainement au Comité de Labellisation et de Suivi (Conseil scientifique) qui l'examinera et rendra un avis. Si l'avis est favorable, le label ENS sera délivré par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en 2023.

Il est à noter qu'un ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire et n'a donc aucun impact sur la propriété ni sur les usages pratiqués (agriculture, promenade, sport de plein air, chasse ...). Les propriétaires auront la possibilité d'être conventionnés (afin d'obtenir d'éventuelles subventions) et un droit de préemption permettra d'améliorer la maîtrise foncière. Un plan de gestion quinquennal sera élaboré pour permettre l'acquisition de connaissances scientifiques, la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et l'ouverture au public à des fins d'éducation à l'environnement.



Protection de la biodiversité

A Romagnat, la préservation de la biodiversité n'est pas cantonnée aux zones protégées.

Plusieurs programmes sont développés dans d'autres lieux de la commune et à l'échelle de la métropole.

Un conservatoire des figuiers en projet

La commune de Romagnat et Clermont Auvergne Métropole, associés à l'Etonnant festin et au Conservatoire d'Espaces Naturels-Auvergne (CEN), souhaitent créer un conservatoire des figuiers.

Cet arbre fruitier fait bien partie des paysages clermontois, poussant à proximité de la vigne, mais il a aussi été transporté, replanté, naturalisé par les populations originaires du Portugal, d'Italie, d'Espagne, du Maghreb ou des Balkans. La figue se mange fraîche, elle est également à la base de nombreuses préparations culinaires.

La particularité de ce projet est d'associer une vision culturelle à une approche botanique et variétale pour valoriser un patrimoine matériel et immatériel, celui d'un fruit et de son arbre.



L'Etonnant festin apportera ses compétences en matière de méthode de collecte et de restitution, ethnographique et culturelle. Le CEN se chargera des aspects ethnobotaniques, culturels et d'identification scientifique.

Un travail d'inventaire à l'échelle territoriale de Clermont Auvergne Métropole, va d'abord être lancé : les figuiers seront localisés, analysés, identifiés. Viendront ensuite la création d'un verger conservatoire et la promotion de la culture et de la consommation de la figue.

Des hirondelles dans les bourgs

Dès 2009, le groupe local de la LPO a engagé une action de sauvegarde pour maintenir les colonies d'hirondelles de fenêtre dans les bourgs. Ces oiseaux migrateurs sont insectivores et participent à la lutte contre les moustiques.

Chaque année, les nids occupés sont comptabilisés.

Des nichoirs artificiels ont été posés sur certaines façades des bourgs de Romagnat, Saulzet-le-Chaud et Opme : ils permettent de pérenniser les populations existantes qui sont fragilisées par la baisse de leur ressource alimentaire et l'appauvrissement ou la disparition de leur habitat.

Une étude des amphibiens et reptiles

Au printemps 2023, une étude va être diligentée par Clermont Auvergne Métropole, le long de la Gazelle à l'emplacement des futurs bassins d'orage. Cette recherche a pour but de connaître les lieux de vie et de reproduction de différentes espèces protégées, telles que les orvets,



crapauds communs, lézards et crapauds alytes.

Lorsque leur lieu de vie sera repéré, un éventuel déplacement de ces populations sera envisagé juste avant les travaux d'aménagement.

Une gestion raisonnée des espaces verts

La commune de Romagnat est reconnue pour la beauté de son parc, situé au cœur de la ville, et son esplanade engazonnée près du château de Bezance.

Le service des espaces verts est chargé de l'entretien de ces espaces qui évoluent depuis quelques années, notamment en limitant le recours aux engins mécaniques. A certaines périodes de l'année, des moutons et des ânes

pâturent la pelouse et les abords du stade. La tonte des pelouses a été espacée : la biodiversité est renforcée et le sol conserve mieux l'humidité pour lutter contre la sécheresse.

Ces dernières années, des arbres ont été abattus dans le parc de Tocqueville. En effet, ils présentaient des faiblesses dangereuses dans un espace ouvert au public et accueillant des enfants. Pour compenser ces abattages préventifs, la municipalité a engagé plusieurs campagnes de plantations.

Les essences d'arbres sont sélectionnées pour s'adapter au changement climatique et notamment aux périodes de sécheresse. Quatre-vingts mètres de haies nourricières ont également été plantées dans le parc de Tocqueville et

à Opme. Elles servent de refuge pour de nombreux animaux : petits oiseaux, papillons et autres coléoptères dans les branches, hérissons et lézards.

Les parcs créent des îlots de fraîcheur, améliorent la qualité de l'air et permettent le développement de la biodiversité. Enfin, dans les villages, les plantations faites dans les jardinières sont également adaptées pour réduire l'entretien et l'arrosage.

C. Biodiv, la biodiversité à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole

En 2020, a été lancé un Atlas de la Biodiversité inventariant des espèces d'animaux (faune) et de plantes (flore) présentes sur le territoire de la Métropole : hérissons, hirondelles, escargots, papillons, grenouilles, fleurs, arbres... Chaque habitant peut partager ses observations et participer à des enquêtes pour recenser escargots, hirondelles ou papillons...

C.Biodiv invite aussi la biodiversité dans les espaces urbains grâce à des fresques murales. A Romagnat, c'est une hirondelle de fenêtre qui a été choisie pour la symboliser. Quelques mois plus tard, l'équipe municipale a complété ce premier graff par d'autres peintures évoquant la faune et la flore locale.

La sensibilisation à la nature
Chaque année, la commune de Romagnat participe à des événements autour de la nature en

organisant des rencontres ou des balades. Le rendez-vous pour la prochaine fête de la nature aura lieu du 24 au 29 mai, c'est généralement l'occasion de découvrir la floraison des orchidées sur le puy de Chomontel avec des botanistes du CEN-Auvergne sans oublier les animations sur les chauves-souris. Le programme complet sera communiqué au printemps.



Projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Jacques-Prévert

Construite de 1961 à 1962, l'école élémentaire Jacques-Prévert est la plus ancienne de la commune et accueille aujourd'hui 200 élèves. Bâtie aux normes de l'époque, elle est affectée par le changement climatique et, à l'été 2022, un projet de végétalisation de la cour a démarré avec des études de sols et des observations. Un prestataire, Design tout terrain, a été mandaté pour mener le projet de concertation et d'étude afin que tout soit prêt pour une réalisation des travaux au deuxième semestre 2023.

Le constat portait essentiellement sur les problématiques d'îlot de chaleur, la cour comportant une grande surface goudronnée. Elle dispose malgré tout de quelques arbres, mais avec une façade de 65 mètres, orientée plein sud, les priorités ont vite été cernées. La démarche collaborative entreprise avec le prestataire a



permis en un temps très court de réunir, autour de plusieurs ateliers, des enseignants, des agents, des parents d'élèves et des élus. Les enfants ont également eu leur mot à dire et ce travail de concertation a débouché sur une proposition d'aménagement présentée au bureau municipal début décembre.

Objectif végétalisation

- ✓ déminéraliser un maximum de surface bitumée
- ✓ prioriser les pieds de bâtiments pour maximiser l'îlot de fraîcheur
- ✓ porter de l'ombre sur les zones minérales restantes.

Un impact massif

- ✓ végétaliser 1160 m² (33 % de la surface totale sans préaux, 43 % de la surface bitumée)
- ✓ planter 40 arbres et 300 arbustes.

Le chantier se déroulera en deux phases :

- ✓ été/automne 2023 : le tour des terrains de sport, le parvis et le talus (budget estimé à 60 000 € HT)
- ✓ été/automne 2024 : préaux, zone sud et espace calme (budget estimé à 40 000 € HT).

Un cahier des charges et des estimations budgétaires vont être établis pour inscrire au budget 2023 le financement de la première phase et ainsi, dès janvier, lancer l'appel d'offres pour les différents intervenants sur ce projet. Compte tenu des délais administratifs nécessaires, les premiers coups de pelleuse pourront commencer le premier jour des vacances scolaires. Les ateliers municipaux, et notamment les espaces verts, seront également sollicités pour participer à ce projet. Enfants et enseignants espèrent un vrai changement et une amélioration des usages de cette cour. Mais il faudra être patient pour permettre à la végétation de grandir et d'apporter fraîcheur et ombre aux générations futures.

A l'école maternelle, Nathalie, Corinne, Elise, Carole, Alexandrine, Muriel, Marie-Pierre, Cathy...



Ces prénoms sont familiers des enfants de maternelle et de leurs parents. Elles travaillent dans les écoles maternelles de Romagnat, elles sont ATSEM, un acronyme qui désigne les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, employés par les communes pour assister les enseignants.

Leur présence est vitale pour les enfants qui découvrent l'école et pour les enseignants qu'elles accompagnent dans la classe. Elles font aussi le lien avec les familles ou les animateurs des services périscolaires en début et en fin de journée, aident les enfants lors des repas, animent les temps de garderie...

Leurs missions sont variées entre pédagogie et socialisation de l'enfant, hygiène et entretien des locaux et du matériel.

Un rôle clé pour accompagner les enfants vers l'autonomie

Les ATSEM accueillent les petits écoliers dans la classe. En début d'année, elles leur apprennent à enlever leur manteau et leurs chaussures, enfiler des pantoufles, leur rappelant de ne pas oublier leur sac ou leur doudou... Ce sont elles qui gèrent l'hygiène des enfants : des rhumes aux « accidents » des enfants en pleine acquisition de la propreté, en passant par l'apprentissage des bonnes



manières à table comme rester assis pour manger ou utiliser les couverts.

Elles inculquent également aux enfants, avec les enseignants, les règles de politesse, de respect, de patience nécessaires dans toute société et doivent parfois faire face aux frustrations, à l'impatience voire aux caprices des bouts de chou auxquels elles fixent des limites.

Une complémentarité avec les enseignants

Les ATSEM travaillent généralement en binôme avec un enseignant qui leur confie des activités pédagogiques, par exemple l'animation d'un atelier. A l'école Jacques-Prévert, l'une d'elles joue également un rôle moteur au sein de la classe inclusive qui accueille des enfants en situation de handicap. La plupart des enseignants soulignent la complémentarité de leurs missions qui en font un duo de choc.

La directrice d'une école résume ainsi :

« chacune a un rôle fondamental, avec des tâches spécifiques à réaliser, mais nous travaillons ensemble, nous mettons tout en œuvre pour les élèves au sein de l'école, pour leur sécurité, leur confort et leurs apprentissages » et une autre souligne :

« ses connaissances concernant les enfants font que nous sommes complémentaires, elle est toujours de bon conseil. Nous avons les mêmes idées pour faire progresser, faire grandir les élèves de notre classe. L'une et l'autre, nous tentons d'impulser au quotidien le respect de chacun et de la différence. »

Un métier exigeant

Les ATSEM exercent un métier de passion auprès d'enfants attachants qu'elles voient grandir et évoluer au fil des jours et des années. Elles sont en première ligne pour consoler, soigner, rassurer mais parfois aussi pour repérer des maltraitances.

En travaillant à hauteur d'enfant, elles adoptent des postures souvent pénibles et sont également soumises au bruit.

Pour améliorer leurs pratiques, elles participent à des formations professionnelles spécifiques ciblées sur la psychologie de l'enfant, sur la prise en compte du handicap mais aussi sur les règles d'hygiène et de propreté ou la prévention des risques professionnels pour améliorer les gestes qu'elles pratiquent au quotidien.

Une charte depuis 2016

A Romagnat, depuis 2016, une charte encadre leurs relations avec les directrices d'écoles, les élus et les services municipaux. Leur travail ne se limite pas au temps de la

classe et les ATSEM sont également présentes pendant les vacances scolaires. La charte prévoit par exemple leur participation à des réunions de concertation ou à la pré-rentree. Elle détaille leur rôle pendant les temps forts de la journée d'un écolier : l'arrivée ou le départ de l'école, la récréation, la sieste...



Relais Petite Enfance cantonal « Les 3 P'tits Pas »: en action pour la promotion renforcée de l'accueil individuel !

Le Relais Petite Enfance informe les parents à la recherche d'un mode d'accueil mais il œuvre également dans l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel.

Dans notre canton, nous constatons un déclin du nombre d'assistants maternels. Il est d'ailleurs confirmé au niveau du département du Puy-de-Dôme.

La majorité des professionnels ont plus de 55 ans et peu de nouveaux agrées s'engagent dans la profession. La tendance actuelle est donc de promouvoir ce métier de la petite enfance. Le recours à un assistant maternel reste le premier mode d'accueil du jeune enfant.

C'est ainsi que le RPE a organisé à l'occasion de la fête nationale des assistants maternels le samedi 19 novembre dernier une matinée récréative à l'Espace Charles-Dorier de Pérignat-lès-Sarliève. Destinée à tous les parents et les enfants de moins de 6 ans, des jeux pensés et conçus par des assistants maternels du canton ont été mis en lumière.

Madame Ploton, directrice par intérim de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que Colette Lavergne, élue à Pérignat-lès-Sarliève, Marie-Jeanne Gilbert, élue à Romagnat, et Michel Bandon, élu à Aubière, étaient présents et ont souligné l'importance de cette profession. Afin de faire connaître ce métier, un Job Ass' Mat' a été proposé le mercredi 23 novembre au centre social de Romagnat. En partenariat avec Pôle Emploi, la mission

locale, les CCAS du canton et le Programme Local d'Insertion par l'Emploi de Clermont Auvergne Métropole, c'était l'occasion de faire découvrir cette profession. Trois assistantes maternelles volontaires du canton ont partagé leurs expériences.

A l'occasion de ces deux actions de promotion de l'accueil individuel, deux assistantes maternelles ont créé l'exposition « Une journée chez mon Ass' Mat' ». C'est un beau travail qui a été réalisé et qui illustre parfaitement leur quotidien avec les enfants. Nous espérons prochainement la diffuser auprès d'un plus large public.

Pour suivre toute l'actualité du RPE et dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net Parentalité financé par la CAF, retrouvez-nous sur Facebook « Léa Bayle, Animatrice Rpe ».

Contact : Léa BAYLE, animatrice du RPE « Les 3 P'tits Pas » : lea.bayle@ville-aubiere.fr – Tél. 06 18 31 83 98
Permanences au CCAS de Romagnat : lundi 12 h-17 h, mardi 12 h-14 h et vendredi 11 h 30-13 h 30



Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) La Causerie

Ce lieu d'accueil, gratuit et libre d'accès, est animé par une association de soutien à la parentalité.

La Causerie vous accueille les vendredis matins de 9 h à 11 h 30 au FLEP à Romagnat (12 rue de Laubize) pour échanger, partager, se former ou juste être accompagné dans la parentalité... en toute simplicité et convivialité.

Pour être informé des ateliers et de l'actualité, suivez la page Facebook Association La Causerie.

Renseignements : 07 63 30 72 00 ou contact@assolacauserie.com



Formation aux soins d'urgence et de réanimation pédiatrique à Gribouille et Carapate

Jeudi 10 novembre, le multi-accueil « Gribouille et Carapate » était fermé pour les enfants. En effet, ce jour-là, toute l'équipe suivait une formation EPILS (European Paediatric Immediate Life Support). Tout d'abord, chaque agent a travaillé individuellement cinq heures de théorie grâce à un support numérique. Puis une journée complète d'ateliers pratiques a été animée par l'équipe du Centre National de Formation des Professionnels de Santé.

Un médecin des urgences et une infirmière puéricultrice de réanimation pédiatrique se sont déplacés au sein de la structure avec tout le matériel nécessaire à cet accompagnement.

Chaque membre de l'équipe a ainsi pu s'entraîner à reconnaître des symptômes et gérer les nourrissons et les enfants gravement malades en attendant les secours et en soutien une fois l'équipe arrivée.

Les thèmes abordés ont été :

- ✓ les voies aériennes et la respiration : ouverture des voies aériennes et ventilation, modalités d'oxygénation, ventilation au masque et au ballon



- ✓ la circulation : les différents types de choc, les accès vasculaires, la prise en charge d'une bradycardie ou tachycardie

- ✓ les corps étrangers

- ✓ l'utilisation du défibrillateur automatique.

A l'issue de cette formation, tous les agents ont validé leur évaluation des acquis certifiante « European Resuscitation Council ».

Journée intense et très positive que ce soit pour le personnel du multi-accueil ou pour les formateurs. Elle devrait être reconduite dans 3 ans.

La rentrée scolaire 2023-2024

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2023/2024

La campagne d'inscription scolaire se déroulera du 3 au 28 avril 2023 pour :

- ✓ les enfants nés en 2020 (jusqu'au 31 décembre 2020)
- ✓ les enfants rentrant en CP
- ✓ les enfants nouveaux arrivants à Romagnat.

Munissez-vous des pièces nécessaires à la constitution du dossier de votre enfant : livret de famille, justificatif de domicile de moins de trois mois, carnet de santé et présentez-vous en mairie au service éducation jeunesse.

Le dossier unique d'inscription de l'enfant (DUIE)

Ce dossier unique permet de valider chaque année l'inscription des enfants aux activités suivantes :

- ✓ accueil périscolaire (matin et soir) et extrascolaire (mercredi et vacances)
- ✓ restauration scolaire
- ✓ étude surveillée.

Le DUIE doit être rempli, signé et accompagné des pièces justificatives et sera valable pour l'année scolaire 2023-2024. Il est également transmis aux directeurs d'école, ce qui évite de remplir de nouveaux documents à la rentrée.

En cas de réinscription : le dossier unique de réinscription de l'enfant

Ce dossier permet de valider chaque année la réinscription des enfants aux activités scolaires et extrascolaires. Ce document doit être rempli, signé et accompagné des pièces justificatives et sera valable pour l'année scolaire 2023-2024. Il est également transmis aux directeurs d'école, ce qui évite de remplir de nouveaux documents à la rentrée.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site internet www.ville-romagnat.fr ou disponibles auprès du service éducation jeunesse.

Service éducation-junesse

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Tél. 04 73 62 79 51 - portail.famille@ville-romagnat.fr

Une convention territoriale pour les droits de l'enfant signée avec l'UNICEF



Le projet de partenariat avec l'UNICEF est porté par la Mairie depuis plusieurs mois. Avec le souhait de devenir Ville Amie des Enfants, les Droits de l'enfant sont une priorité pour le territoire.

Ainsi, dès le mois de mai 2022, des contacts ont été pris avec la délégation UNICEF Auvergne pour aboutir à la signature de la convention de collaboration territoriale pour les droits de l'enfant.

Le vendredi 23 septembre, en présence de M. Dautraix, président UNICEF Auvergne et de plusieurs membres de la délégation Auvergne, la convention a été signée. Mme Eléonore Szczepaniak, vice-présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Laurent Brunmuro, maire, élus et agents du service Education-Jeunesse ainsi qu'une délégation d'enfants étaient également présents pour cet événement qui s'est déroulé dans le salon d'honneur de la mairie. Le Conseil des jeunes était représenté par le président de l'Asso des Jeunes, Clément Vasseur.

Pour marquer l'événement, plusieurs élèves des écoles avaient travaillé sur le sujet afin d'illustrer et d'expliquer ce qu'était pour eux cette convention. Des dessins, des témoignages ont été exprimés et lus par les enfants. Ces dessins, touchants et émouvants, sont à l'honneur de ce numéro et figurent en couverture.



Pour faire vivre cette convention et lui donner de la visibilité, plusieurs actions en faveur de l'UNICEF sont engagées sur l'année 2022/2023.

Le dimanche 20 novembre, journée mondiale des droits de l'enfant, une vingtaine d'enfants et leurs parents, ainsi que les agents du service Education-Jeunesse se sont réunis pour assister à l'illumination en bleu de la façade de la Mairie. Entre deux averses et accompagnés des animateurs du temps périscolaire, les enfants ont présenté un petit spectacle avec une chorégraphie et un chant « Je veux apprendre », répété sur le temps scolaire sous la direction de Timothée Faure, l'intervenant musique.

Le marché de Noël du 17 décembre a permis de collecter des fonds au profit de la cause des enfants. Cartes postales, bougies, porte-clés et autres coffrets de jeux ont été vendus au profit de l'UNICEF. Les membres du conseil des Jeunes ont prêté main-forte en se relayant toute la journée sur le stand pour faire

connaître les actions et projets.

Rendez-vous est pris pour le mois de mars pour une action autour de l'eau, actuellement en cours de préparation.

Enfin, le point d'orgue sera à la fin du mois de mai le projet solidaire Uniday. En effet, une grande journée sera consacrée à cette cause, mettant en action tous les acteurs de notre territoire autour de la solidarité.

Nouveau départ pour l'Asso des Jeunes, un engagement citoyen pour les 14-22 ans

Lundi 21 novembre, le Conseil des jeunes a réuni son association : l'Asso des jeunes. Son président, Clément Vasseur, et son trésorier, Clément Cazaurand, ont présenté le compte rendu d'activité et les comptes de cette jeune association, forte aujourd'hui de plus d'une vingtaine d'adhérents entre 14 et 22 ans.

Depuis le confinement, les actions et animations étaient rares mais, malgré la crise sanitaire, quelques projets ont pu voir le jour, comme l'organisation de la collecte pour l'Ukraine en mars, le spectacle de danse avec Attitude Crea'Danse ou encore la participation au Forum des associations et la signature de la convention UNICEF.

Un nouveau bureau a été élu à l'unanimité avec trois nouveaux membres : Lucie et Thomas respectivement secrétaire et secrétaire adjoint, Maëlle devient vice-présidente avec Clément Vasseur qui prolonge son mandat de président. Clément Cazaurand a été réélu trésorier de



l'association. En 2022, huit nouveaux jeunes ont intégré l'Asso des jeunes : Antoine, Gaétan, Bastien, Alexian, Thomas, Kamilia, Nihad et Noémie.

Des projets sont déjà en ligne de mire : une réflexion sur la participation à la journée Uniday, journée de toutes les solidarités, qui aura lieu à Romagnat fin mai mais aussi un nouveau logo à l'étude, des idées d'échange avec l'Italie et notre ville « jumelle » ou encore un projet avec une classe de CM2 autour de la citoyenneté.

Été 2023 : reconduction de Job'ados pour les jeunes de 15 et 16 ans

De fin juin au mois d'août, pendant cinq semaines, six jeunes seront recrutés pour travailler 4 heures par matinée, soit 20 heures de travail hebdomadaire.

Encadrés par des agents municipaux du service technique et espaces verts, les trente adolescents pourront se familiariser avec le monde du travail en participant à de petits travaux d'entretien des bâtiments, au désherbage ou à la taille des arbustes des espaces publics ou encore à des tâches de manutention.

Les seuls critères sont d'habiter à Romagnat et d'avoir entre 15 ans (révolus) et 16 ans (ne pas avoir fêté ses 17 ans).

Les dossiers de candidature seront à retirer entre le 15 février et le 25 mars en mairie ou disponibles sur www.ville-romagnat.fr



Sécurité routière dans les écoles : permis piéton

En septembre dernier, les élèves de CP, CE1 et CE2 des écoles Jacques-Prévert et Louise-Michel ont été sensibilisés aux différents dangers de la route avec l'intervention « Permis piéton ».

Chacun s'est montré attentif aux explications, une partie théorique suivie d'une mise en pratique, et aux conseils qui ont été prodigués par les policiers municipaux.

A l'issue de cette opération organisée avec le soutien de la préfecture du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, des diplômes ont été remis de façon officielle aux enfants avec quelques cadeaux (gilet jaune, flyer, stylo ...).

Cette remise matérialise, à travers un acte symbolique fort, l'engagement de l'enfant à respecter dans la durée les règles de sécurité qu'il a apprises.

Début 2023, ce seront les élèves de l'école Boris-Vian qui participeront à cette action.



Convention Territoriale Globale entre les villes du canton d'Aubière et la CAF

Romagnat, Aubière et Pérignat-lès-Sarliève renforcent leurs actions à destination des familles et renouvellent leur partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF 63) par le biais d'une Convention Territoriale Globale (CTG) cantonale.

Signée pour la période 2022/2026, la Convention Territoriale Globale (CTG) scelle le partenariat entre les collectivités territoriales et la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en faveur des habitants et familles du territoire.



Les élus et techniciens des trois communes, accompagnés par les conseillers de la CAF, ont élaboré un projet territorial cantonal pluriannuel. Un diagnostic socio-démographique cantonal associé à une analyse de l'offre et de la demande en matière de services aux familles ont permis de faire émerger les services et actions à maintenir et les pistes d'amélioration à développer afin de mieux répondre aux besoins des habitants. C'est un véritable outil de développement local qui permet de déployer un plan d'actions, d'en coordonner la mise en oeuvre et d'en évaluer l'efficacité.

Ces éléments ont été synthétisés dans un plan d'actions cantonal qui court jusqu'à 2026. Il a pour champs d'intervention la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits. Les enjeux définis conjointement dans le domaine des services aux familles sont les suivants :

- ✓ améliorer la gouvernance des acteurs cantonaux engagés dans le champ des services aux familles
- ✓ maintenir l'offre d'accueil petite enfance et de loisirs, enfance-jeunesse et en assurer l'accessibilité à tous, en particulier aux publics les plus vulnérables (bas revenus, « handicap », public en insertion...)
- ✓ adapter l'offre d'accueil et développer des actions à destination des enfants, des adolescents et des jeunes
- ✓ soutenir la fonction parentale, développer les liens sociaux et favoriser l'accès aux droits.

Au Centre social

Une saison dynamique

La rentrée 2022-23 a été un succès pour le Centre social qui a atteint un nombre record d'adhérents avec 440 adhésions enregistrées dans les différents ateliers. Cette fréquentation est due à la création de nouvelles activités : des ateliers méditation, un atelier d'arts plastiques en soirée pour les adultes, un cours de portugais pour les enfants mais aussi à l'attrait des activités déjà existantes. Cependant, la rançon du succès a conduit depuis quelques années le Centre social à ouvrir des listes d'attente pour participer à certaines activités. Les personnes sont recontactées au cours du premier trimestre, dans l'ordre des demandes, en fonction des désistements mais, pour certaines activités, le nombre de places libérées reste limité.

Activité langues

L'apprentissage des langues est une activité de plus en plus demandée et qui continue de se développer au Centre social. Trois groupes d'anglais se réunissent chaque semaine ainsi que deux groupes d'espagnol et un groupe de portugais pour les adultes (dans lequel il reste de la place). Ces activités concernent à elles seules 70 personnes.



Depuis début octobre, un cours de portugais pour les enfants s'ajoute à la liste. Créée sous l'impulsion de Teresa Ribeiro, bénévole au Centre social, il réunit quinze enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans les mercredis après-midi de 16 h à 17 h 30 autour de Sofia Geirinhas leur professeur qui s'adapte au niveau de chaque élève. Le groupe est complet pour cette année.

Pour tout renseignement sur les cours de langue :
04 73 62 63 00

Repas des aînés

Après deux années d'interruption liées à la pandémie de Covid-19, 190 convives romagnatois de plus de 75 ans étaient ravis de se retrouver dans une ambiance festive pour partager le repas des aînés organisé par le CCAS.

Au menu : verrine de saumon fumée, suprême de pintade sauce foie gras, tarte tatin et sa glace vanille... et coté musique, l'orchestre Michel Fougeroux a fait danser les invités toute l'après-midi.



Rencontres et échanges

Mardi 21 février 2022 à 18 h, le Centre social, en partenariat avec l'association « Semaine du cinéma hispanique », propose en accès libre la projection du film « Chala : une enfance cubaine » (version originale sous-titrée en français). Chala, jeune cubain, malin et débrouillard, est livré à lui-même. Elevé par une mère défailante qui lui témoigne peu d'amour, il prend soin d'elle et assume le foyer. Il rapporte de l'argent en élevant des chiens de combat. Ce serait un voyou des rues sans la protection de Carmela, son institutrice, et ses sentiments naissants pour sa camarade Yeni...

Renseignements : 04 73 62 63 00 – centresocial@ville-romagnat.fr

Recherche de bénévoles

Le Centre social peut proposer un large choix d'activités à des prix très accessibles grâce à l'engagement, l'implication et les compétences d'une quarantaine de bénévoles. Ce nombre important de bénévoles est un atout indéniable pour la structure mais il nécessite d'assurer le maintien et le renouvellement de ce bénévolat afin de répondre aux demandes des usagers.

Pour la rentrée 2023, le centre social recherche d'ores et déjà des bénévoles :

- ✓ pour les cours d'anglais afin de créer un groupe supplémentaire de débutants
- ✓ en informatique/numérique pour animer des cours d'informatique (initiation à l'utilisation d'un ordinateur et aux autres outils numériques : smartphones, tablettes...), proposer une aide technique (dépannages) et aider aux démarches administratives en ligne (impôts, CAF, état civil, logement, cartes grises, etc.).

Toutes les autres propositions de bénévolat (animation d'activités, de conférence, ou autre) sont aussi les bienvenues.

Contact : Frédérique Ollier - Tél. 04 73 62 63 00

Fêtes de fin d'année

Les élus municipaux et les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont distribué des bons d'achats de Noël pour les Romagnatois de plus de 80 ans du jeudi 1^{er} au dimanche 4 décembre 2022. Ces bons d'un montant de 25 € par foyer sont valables chez les commerçants de la commune participant à l'opération.



Soins à domicile

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) intervient à Romagnat, Aubière et Pérignat-lès-Sarliève pour des soins d'hygiène corporelle (aide à la toilette, aide à l'habillage, douche).

Le SSIAD est géré par le Syndicat Intercommunal de soins à domicile – Aubière Romagnat Pérignat-lès-Sarliève (SISAD-ARP). Ses missions sont de favoriser le maintien à domicile, retarder l'entrée en EHPAD et soulager les aidants. S'adressant aux personnes de plus de 60 ans ou adultes handicapés résidant à Romagnat, Aubière ou Pérignat-lès-Sarliève, il intervient sur prescription médicale du médecin. Les frais sont pris en charge à 100 % par la caisse d'assurance maladie. L'équipe est composée d'aide-soignants diplômés d'Etat, d'une infirmière coordinatrice, d'une secrétaire et d'une directrice.

Les infirmiers libéraux ainsi que les autres professionnels (aides à domicile, service de portage de repas...) continuent d'intervenir au domicile des bénéficiaires.

SISAD - 1C avenue de la République - 63170 Pérignat-lès-Sarliève

Tél. 04 73 62 07 42 - sisad.arp@gmail.com

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

EHPAD Les Tonnelles

Mardi 4 et mercredi 5 octobre 2022, deux groupes de résidents de l'EHPAD ont passé une après-midi au Sommet de l'élevage qui se tenait au Zénith de Cournon-d'Auvergne. Ils ont eu le plaisir et la joie de retrouver des animaux qu'ils ont côtoyés dans leur métier ou au cours de leur vie. Cela a permis aux résidents et au personnel accompagnant de partager un moment convivial et de profiter d'un petit goûter. Leur seul regret est de ne pas avoir pu ramener à l'EHPAD un jeune veau de 650 kg baptisé « Tonnelle ».

Ils sont rentrés avec le sourire et des souvenirs à raconter à leurs proches. Cette expérience grandement appréciée par tous sera à renouveler l'année prochaine.



Résidence Simone-Veil



Dans le cadre de l'animation mise en œuvre au sein de la résidence Simone-Veil, le CCAS a proposé aux résidents deux cycles d'ateliers thématiques :

Atelier nutrition et éducation à l'alimentation

Ce projet autour de l'alimentation, porté par Clermont Auvergne Métropole et animé par Elodie Charbonnier, diététicienne à Aubière, a permis aux résidents de Simone-Veil de participer à quatre ateliers de partage et de pratique pour mieux manger :

- ✓ Que veut dire bien manger ? une séance pour faire connaissance et (re)découvrir à quoi cela sert de manger
- ✓ Comment manger mieux au quotidien et équilibrer ses repas ?

- ✓ De l'étiquette à l'assiette : partager des astuces pour faire les courses et décoder les aliments
- ✓ Atelier cuisine : réalisation de recettes simples et savoureuses partagées par le groupe pour lequel les notions d'équilibre alimentaire ou de pyramide alimentaire n'ont plus de secret !

Atelier équilibre

Ce cycle de douze séances a été proposé en partenariat avec l'Arsept (Association régionale de santé, d'éducation, de prévention sur les territoires d'Auvergne) aux résidents de Simone-Veil. Fadila Favier, l'animatrice, a permis aux résidents de pratiquer une activité physique pour réassurer leur stabilité posturale, pour prévenir la perte d'équilibre, pour diminuer l'impact psychologique d'une chute en apprenant à se relever du sol et pour inciter chacun à reprendre ou conserver une activité physique dans une ambiance conviviale et décontractée.



Mutuelle de Village romagnatoise

La mutuelle de village romagnatoise est accessible toute l'année. L'adhésion est possible pour les habitants et les personnes travaillant à Romagnat.

Trois contrats différents sont proposés par Precocia pour s'adapter aux besoins de chacun et les tarifs 2023 restent inchangés par rapport à 2022. **Pour s'informer ou adhérer, contacter l'accueil du Centre Communal d'Action Sociale, 3 rue des Fours à Chaux, au 04 73 62 63 00.**



	Village 1 Base AMO + Mutuelle	Village 2 Base AMO + Mutuelle	Village 3 Base AMO + Mutuelle
--	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

HOSPITALISATION accordée par l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)

Honoraires	150 %	200 %	300 %
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière par nuit :			
- Chirurgie, médecine, maternité illimitée	50 €	60 €	80 €
- Autres séjours (sauf psy) (1)	20 €	25 €	30 €
Chambre en ambulatoire : en hospitalisation avec une anesthésie et/ou chirurgie sans nuitée	20 €	30 €	40 €
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réel	Frais réel	Frais réel
Frais d'accompagnement par jour (3)	20 €	25 €	30 €
Forfait assuré pour actes supérieurs à 120 € et Forfait Patient (4)	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de transport	100 %	100 %	100 %

(1) Chambre particulière autres séjours (hors psychiatrie) : limite de 60 jours par an en maison de convalescence et de repos, et en maison d'enfants à caractère sanitaire (milieu médical spécialisé). Limite 90 jours par an en centre agréé de rééducation fonctionnelle. Limitation à 90 jours par an toutes disciplines particulières confondues. Placements à l'année et temporaires exclus. (2) Forfait hospitalier illimité en chirurgie, médecine et maternité. Limite de 30 jours par an en psychiatrie. Limite de 60 jours par an en maison de convalescence et de repos, maisons d'enfants à caractère sanitaire (milieu médical spécialisé). Limite de 90 jours par an en centre agréé de rééducation fonctionnelle. Limitation à 90 jours par an toutes disciplines particulières confondues. Placement à l'année et temporaire exclus. (3) Frais d'accompagnement : montant par jour de médecine et chirurgie pour les personnes âgées de moins de 16 ans et de plus de 75 ans. Limite de 30 jours par an. (4) Le Forfait Patient Urgences (FPU/FPV) est facturé suite à un passage aux urgences non programmé et non suivi d'une hospitalisation.

DENTAIRE accordé par l'Assurance Maladie Obligatoire (forfait annuel renouvelable à date de consommation)

Soins	125 %	150 %	200 %
Orthodontie	200 %	250 %	325 %
Prothèses	200 %	250 %	350 %
- Plafond annuel des prothèses dentaires (TM inclus)	600 €	800 €	1 200 €
Implant (non pris en charge AMO limité à 1 par an)	100 €	300 €	500 €

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre du dit « panier 100% Santé », du dit « panier maîtrisé » et du dit « panier libre » selon le taux indiqué de la garantie choisie. Le plafond dentaire est exprimé sur une année civile, uniquement sur la base des actes de prothèses dentaires conformes aux conditions d'attributions AMO, inscrites dans la nomenclature CCAM et dans la limite du montant mentionné ci-dessus. Au-delà, la Mutuelle ne procédera à aucun remboursement. Les actes dentaires cotés AMO sont remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture.

OPTIQUE accordé par l'Assurance Maladie Obligatoire (forfait annuel renouvelable à date de consommation)

Lunettes (verres et monture) adulte et enfant (1)	100 % + 150 €	100 % + 210 €	100 % + 300 €
- Bonus fidélité après 24 mois révolus sans consommation (2)	20 €	25 €	40 €
- Bonus fidélité après 36 mois révolus sans consommation (2)	60 €	70 €	100 €
Lentilles correctrices acceptées ou refusées AMO	100 % + 75 €	100 % + 110 €	100 % + 150 €
Opération de la myopie, implant multifocal (forfait / œil)	100 €	150 €	200 €

Retrouvez la liste des partenaires optiques sur le site www.mutuelle-precocia.fr

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre du dit « panier A » et/ou du dit « panier B » remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture. (1) Un équipement est composé de deux verres et une monture. Le forfait est renouvelable au bout de 12 mois révolus sans consommation. (2) Les bonus ne sont pas cumulables et peuvent être alloués après 2 années d'adhésion révolus sans consommation. En cas de changement de garantie et/ou option, la prise en compte du délai de non consommation débute à la date de la nouvelle souscription.

AIDES AUDITIVES accordées par l'Assurance Maladie Obligatoire (forfait annuel renouvelable à date de consommation)

Prothèses (forfait par oreille renouvelable à date de consommation)	100 % + 100 €	100 % + 200 €	100 % + 300 €
- Bonus fidélité après 12 mois d'adhésion à la garantie	25 €	50 €	100 €
Consommables (piles)	100 %	100 %	100 %

Retrouvez la liste des partenaires auditifs sur le site www.mutuelle-precocia.fr

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre de ladite « classe I » et/ou de ladite « classe II » remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture. Le bonus s'applique par oreille à la date d'adhésion à l'option définie du dernier bulletin de souscription.

SOINS COURANTS accordés par l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)

	Village 1 Base AMO + Mutuelle	Village 2 Base AMO + Mutuelle	Village 3 Base AMO + Mutuelle
Honoraires médicaux : Consultations et visites de généraliste et spécialiste dans le parcours de soins (1)	125 %	150 %	225 %
Médicaments (vignette à 15 %, 30 % et 65 %)	100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de Laboratoire	100 %	100 %	100 %
Actes d'imagerie et d'échographie	100 %	125 %	150 %
Honoraires paramédicaux	100 %	125 %	150 %
Honoraires médicaux de surveillance et soins thermaux	100 %	100 %	100 %
Matériel Médical	125 %	150 %	200 %

(1) Les visites avec déplacements non médicalement justifiés sont prises en charge dans la limite de 100 % TC.

PREVENTION ET BIEN-ÊTRE

Actes hors nomenclature : sur présentation de la facture originale nominative acquittée et effectuée par des professionnels de santé autorisés uniquement (avec Finess/Adeli/RPPS apposé) comme ostéopathe, micro kinésithérapeute, acupuncteur...			
Médicaments prescrits sur ordonnance non remboursés par l'AMO sur présentation de justificatif détaillé	80 € / an	100 € / an	150 € / an
Confort : Forfait hébergement thermal, si cure prise en charge par l'AMO			

Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004 (Ostéodensitométrie osseuse, vaccins ...) : Actes prévus à l'article R871-2 du code de la Sécurité Sociale, dans la limite de prise en charge de la garantie choisie. Liste disponible auprès de la mutuelle.

MA MUTUELLE ASSISTANCE (1)

Oui

FONDS SOCIAL (2)

Oui

PRIME NAISSANCE (3)

Gratuité 1 an

(1) Prestations définies au contrat par le prestataire. (2) Les présentes allocations et participations sont votées chaque année par l'Assemblée Générale donc non reconductibles et seront honorées dans la limite des crédits disponibles. (3) Aucune cotisation n'est demandée pour les enfants nouveau-nés ou adaptés pendant les douze premiers mois de leur adhésion, dès lors que l'inscription a été faite à la date d'effet de l'évènement, et dans les 3 mois qui l'ont suivi.



	Village 1		Village 2		Village 3	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
De 0 à 25 ans	25 €	300 €	30 €	360 €	38 €	456 €
De 26 à 30 ans	32 €	384 €	40 €	480 €	45 €	540 €
De 31 à 40 ans	35 €	420 €	45 €	540 €	50 €	600 €
De 41 à 50 ans	40 €	480 €	50 €	600 €	60 €	720 €
De 51 à 60 ans	50 €	600 €	60 €	720 €	70 €	840 €
De 61 à 70 ans	60 €	720 €	70 €	840 €	85 €	1 020 €
De 71 à 80 ans	70 €	840 €	80 €	960 €	95 €	1 140 €
81 ans et plus	75 €	900 €	85 €	1 020 €	99 €	1 188 €

L'ailante : un arbre à contrôler

Originaire de Chine, l'ailante glanduleux a été cultivé en Asie pour l'élevage du ver à soie (bombyx de l'ailante). Planté en masse dans les villes européennes depuis près d'un siècle, notamment dans les parcs et les jardins mais également le long des voies de circulation, il avait alors une bonne réputation.



Une espèce invasive

A présent, les paysagistes l'évitent en raison de sa croissance importante et de sa manière de se multiplier qui peut être exponentielle dans certains cas. En effet, son mode de multiplication est très performant : il se renouvelle par graines, drageons et même tronçons de racines lorsqu'elles sont coupées. En outre, son odeur, parfois désagréable, peut gêner à la fois les riverains mais également la croissance d'autres plantes autour de l'arbre. Dans un parc ou un jardin, il est donc un frein au développement des plantes et arbres autochtones. Son écorce et ses feuilles peuvent provoquer des irritations cutanées (à cause de la sève) et des réactions allergiques.



L'ailante possède toutefois quelques qualités, notamment il apprécie les zones polluées. Il résiste à la chaleur et au manque d'eau, il est donc parfaitement adapté au changement climatique. Il produit en outre de jolis fruits colorés en automne, semblables aux hélices d'érable. Il s'agit également d'une espèce mellifère : sa floraison abondante attire les abeilles mais le miel qui en découle n'est toutefois pas recherché par les apiculteurs. Enfin, l'ailante possède des vertus dans la médecine traditionnelle chinoise : son écorce soignerait certaines pathologies, comme l'asthme ou l'épilepsie.

L'ailante est cependant classé comme espèce invasive par l'Union européenne et par la France.

Comment lutter contre l'ailante ?

A Romagnat, cette espèce invasive a fait son apparition voici plusieurs années et possède une grande capacité à envahir les terrains abandonnés, friches, trottoirs, etc.

Si vous avez un ailante dans votre propriété, les méthodes de lutte pour empêcher sa propagation varient selon sa taille (voir tableau ci-dessous). Il est recommandé de porter des gants pour le manipuler.

ETAT DES PLANTS	CE QU'IL FAUT ENTREPRENDRE
Jeunes plants et rejets de moins d'un an, isolés ou formant de petits foyers (≤ 10 m ²)	Arrachage manuel des jeunes plants et rejets
Jeunes plants et rejets de moins d'un an formant une surface importante supérieure à 10 m ²	Fauches répétées des arbustes
Arbustes (diamètre ≤ 10 cm) isolés ou formant de petits foyers (≤ 25 m ²)	Dessouchage des arbres et arbustes (si cela est possible)
Arbres (diamètre > 10 cm)	Cerclage de l'arbre : l'objectif est de diminuer la vigueur et de faire dépérir l'arbre au fil des années, afin d'en limiter les rejets. Le cerclage consiste à entailler et écorcer le tronc jusqu'au cambium (sur une bande de 5 cm, sur 9% de la circonférence de l'arbre) et laisser une partie de l'écorce intacte. La deuxième année, il faut répéter l'intervention.

Mise en circuit fermé de la fontaine de Saulzet-le-Chaud



L'eau est devenue un défi sur le plan mondial et bien évidemment local, comme l'ont rappelé les récents épisodes de canicule.

Dans ce contexte, la décision par la Municipalité de basculer cette fontaine d'ornement de circuit ouvert à circuit fermé n'a rien d'anodin. Le but est de préserver la

ressource en eau, d'éviter le gaspillage, de recycler l'eau et de limiter la consommation d'eau de cette fontaine municipale qui n'est plus alimentée par une source.

Le principe d'une fontaine en circuit fermé est simple : l'eau du bassin tourne en continu et se recycle grâce à une pompe qui la renvoie jusqu'à la sortie d'eau. Il suffit donc de remplir le bassin une première fois avec l'eau du réseau potable puis de lancer la pompe. De plus, un programmeur permettra de fixer des plages horaires de fonctionnement et de ce fait d'économiser l'électricité.

Après la réalisation de ces travaux et dès sa remise en eau au printemps 2023, il sera interdit d'utiliser cette eau traitée en circuit fermé et donc non potable.

A ce jour, des bornes-fontaines, alimentées en eau potable par Clermont Auvergne Métropole, sont destinées aux agriculteurs, à titre payant. Toute autre personne peut faire la demande auprès de la Direction du Cycle de l'Eau, 58 boulevard Berthelot, 63000 Clermont-Ferrand.

Le point d'eau le plus proche de Saulzet-le-Chaud se situe dans le secteur de « l'Artière » à Ceyrat. La Municipalité est consciente du changement dans les habitudes de chacun et remercie tous les Romagnatois de leur compréhension.

« Ici on sème »

Pour embellir les rues tout en apportant une réponse aux enjeux énergétiques et écologiques et être acteurs de l'environnement, Clermont Auvergne Métropole encourage ses habitants à devenir les jardiniers de leur propre quartier.

A Romagnat, des habitants se sont appropriés un petit bout d'espace public pour y faire pousser des plantes et autres végétaux. Les agents du pôle de proximité sud de la métropole ont aménagé ces espaces : retrait du goudron, décaissement et reprise du revêtement, ajout de terre et construction de jardinières en bois. Les habitants peuvent ensuite récupérer des végétaux dans les serres métropolitaines, les planter puis les entretenir.



+ clermont auvergne métropole



Comment demander son permis de végétaliser ?

La prochaine campagne d'inscription aura lieu en avril/mai 2023 (les dates précises seront communiquées ultérieurement).

La demande pourra être faite en ligne sur www.clermontmetropole.eu (rubrique Préserver, recycler...> Transition énergétique et écologique) ou grâce au formulaire disponible en mairie.

Semez des fleurs dans votre rue

Pour un projet moins ambitieux, la commune de Romagnat propose gratuitement aux Romagnatois un sachet composé d'un assortiment de fleurs sauvages et de fleurs horticoles à semer sur l'espace public, au pied d'un mur, d'un bâtiment ou d'un arbre, dans les interstices d'un trottoir...

Chaque foyer peut le retirer en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Espace Bernard-Brajon

Les locaux associatifs et le « P'tit Monde », futur accueil de loisirs (ALSH), sont en voie d'achèvement. Les aménagements extérieurs ont été réalisés à l'automne le long de l'allée Marie-Marvingt qui va relier l'avenue Jean-Moulin et l'avenue des Pérouses. La statue d'Yves Guérin achetée par la municipalité sera prochainement installée et les plantations seront faites durant l'hiver.

Ce bâtiment disposera de plusieurs accès indépendants. L'entrée principale du centre associatif et l'ALSH seront respectivement au 1 et 3 allée Marie-Marvingt. Les club house de rugby auront leur entrée au 24 avenue Jean-Moulin, à côté de la cuisine centrale cantonale.



Tous les locaux, comme l'exige la réglementation, seront accessibles aux personnes en situation de handicap. Un ascenseur a également été créé à l'intérieur pour desservir les différents niveaux.

Après la fin des travaux, l'ouverture des locaux sera possible après le passage d'une commission de sécurité qui en vérifiera la conformité. Le déménagement des services et des associations se fera ensuite progressivement. La plupart des meubles de ce nouveau bâtiment a été récupéré dans l'ancien lycée professionnel avant sa restructuration ou dans d'autres établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes comme le lycée Marie-Curie.

Eglise d'Opme

La première phase des travaux à l'église d'Opme était quasiment achevée à la fin de l'année. Tous les travaux extérieurs sont terminés : la toiture a été entièrement refaite, les enduits extérieurs ont été appliqués sur les façades et la terrasse située sous le clocher est désormais étanche. Les enduits et joints intérieurs ont été piqués et le nouveau crépi sera réalisé en janvier.

La seconde phase des travaux va débuter en janvier pour une durée de six mois. Pour éviter les remontées humides dans le bâtiment qui est désormais hors d'eau, des travaux de drainage vont être entrepris au pied de la façade située dans la cour du château.



Accessibilité



Depuis plusieurs années, la commune de Romagnat est engagée dans la mise en conformité des locaux municipaux pour permettre leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.

L'agenda des travaux a été défini en 2016 et se poursuit.

A l'automne, un ascenseur a été remis en service pour desservir la salle des Banquets et les locaux associatifs du Carrefour d'Echanges. Accessible depuis la rue du Maréchal-Foch, il dessert trois niveaux et fonctionne avec une clé qui est prêtée aux utilisateurs qui en font la demande.

Un programme de travaux, dont la pose d'une signalétique adaptée, a débuté au mois de décembre et se poursuivra jusqu'à l'été. Il concerne :

- ✓ la Maison pour Tous et les locaux associatifs de l'ancienne école à Opme
- ✓ le club des aînés
- ✓ le terrain Michel-Brun
- ✓ les groupes scolaires Jacques-Prévert et Boris-Vian.

Les travaux prévus à l'école Louise-Michel sont reportés à l'été 2023.

Le montant de ces investissements est de 210 000 euros TTC.

Ecoles

Aire de jeux

L'aire de jeux de l'école élémentaire de Louise-Michel a été réparée par les agents des ateliers municipaux. Après le contrôle de la sécurité par un bureau de vérification, elle a été réouverte aux écoliers. Pendant les vacances de février, un nouveau jeu sera installé dans la cour de l'école maternelle Louise-Michel. Il sera implanté sur un sol souple qui permet d'amortir les éventuelles chutes des enfants.



Installation de films occultants

Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) qui prend en compte les risques d'intrusion dans les établissements scolaires, des films occultants vont être installés pour protéger les locaux des regards. Les vitrages de l'école Louise-Michel qui donnent sur la rue ou l'allée ainsi que les vitres entre les classes et les

couloirs de l'école élémentaire Jacques-Prévert en seront équipés pendant les vacances de Noël.

Des travaux dans les infrastructures sportives

Club house handball

Les agents des ateliers municipaux ont réhabilité le local du club de handball. Un coin cuisine a été aménagé dans cette pièce avec du mobilier récupéré au lycée Marie-Curie à Clermont-Ferrand. Cet installation a nécessité l'adaptation de la plomberie et la salle a également été repeinte.

Terrain Michel-Brun

Une extension du réseau électrique a été faite par les électriciens des ateliers municipaux dans la tribune du stade. Les nouveaux raccordements faciliteront la logistique des clubs lors des rencontres sportives.



Une borne de recharge électrique place du 8 mai



Deux véhicules peuvent être rechargés simultanément sur la borne installée place du 8 mai près de l'entrée du Parc.

Deux emplacements sont réservés au stationnement des véhicules pendant le rechargement.

Le stationnement est interdit à tout autre véhicule et peut donner lieu à verbalisation.

L'accès à la borne se fait par carte bancaire sans contact, grâce à un smartphone ou avec un badge pour les abonnés. Le site internet www.sieg63.orios-infos.com et l'application ORIOS by SPIE permettent de trouver une station de recharge dans le département du Puy-de-Dôme et d'accéder aux services réservés aux abonnés.



Voirie + clermont auvergne métropole

Chemin de Prat
Clermont Auvergne Métropole, en charge de la voirie, a réalisé des travaux de réfection du revêtement sur le chemin de Prat, le chemin de Pétinay et le chemin de Rigoulet.

Rue Henri-Dunant
Après les travaux d'assainissement qui ont eu lieu en 2022, la réfection de rue Henri-Dunant est programmée pour le premier semestre 2023. Les aménagements prévus ont été présentés aux riverains lors d'une réunion qui s'est déroulée en octobre dernier. Sur toute sa longueur, de la rue des Caves à la place François-Mitterrand, le cheminement piétonnier et les trottoirs vont être revus, les passages piétons seront surélevés et un marquage indicatif au sol indiquera le contresens cycliste sur cette voie à sens unique. Les places de stationnement seront matérialisées. Il est recommandé de stationner sur le parking public situé derrière la résidence Simone-Veil. Enfin, des plantations sont prévues sur une partie de la rue.

Réhabilitation de l'immeuble de la Poste

Le bailleur social Auvergne Habitat aménage six logements et un local commercial dans l'immeuble de la Poste, situé place François-Mitterrand.

Les travaux vont entrer dans une nouvelle phase au début de l'année 2023. En effet, les travaux de gros œuvre viennent de se terminer : après le désamiantage des locaux, les cloisons intérieures ont été abattues et les huisseries changées. Les combles ont été restructurés avec un renforcement de la charpente et la création de deux terrasses.

La seconde partie du chantier concernera l'aménagement intérieur des logements et la réfection des enduits de façades. La livraison pourrait avoir lieu à la fin de l'année 2023.



Mise aux normes du réseau d'assainissement des ateliers municipaux – rue Bernard Palissy

En 2003, après l'achat de bâtiments par la Municipalité, les ateliers municipaux ont été transférés dans la zone industrielle.

Eaux usées et pluviales étaient rejetées dans le même réseau ce qui créait des problèmes récurrents d'odeurs nauséabondes, de mauvaise évacuation et des interventions régulières pour déboucher les conduites. La Municipalité a fait rénover, au mois d'octobre 2022, ce réseau obsolète : les réseaux des eaux usées et pluviales du bâtiment sont désormais différenciés.



Judi 1^{er} septembre
Rentrée scolaire



Samedi 3 septembre
Forum des associations



Samedi 3 septembre
Pique-nique blues





Du 25 septembre au 9 octobre
Salon d'Automne de l'ARAL

Samedi 1er octobre
Sage comme des sauvages



Dimanche 2 octobre
Spectacle de danse de Créa'danse



Vendredi 14 octobre
Family Game



Du 14 au 29 octobre
Exposition « Femme, femme, femme »



Jeudi 20 octobre
La Route du Blues / spectacle scolaire



Vendredi 21 octobre
**Inauguration de la fresque de la tribune
du terrain Michel-Brun**

Samedi 22 octobre
Pour aller où ?



Vendredi 11 novembre
Commémoration de la Victoire et de la Paix



Samedi 12 novembre
It can bidone





Samedi 19 novembre
Accueil des nouveaux Romagnatois



Dimanche 20 novembre
Salon cantonal du livre à Pérignat-lès-Sarliève



Dimanche 20 novembre
Journée mondiale de l'enfance



Samedi 3 décembre
Oumtcha



Dimanche 11 décembre
Victor et le ukulélé



Du 5 au 17 décembre
Exposition Arts Mixtes

+ clermont
auvergne
métropole

Cohabitions sans nous mettre en danger

Dans son plan de déplacement urbain adopté en 2019, Clermont Auvergne Métropole s'est fixé pour objectif de faire passer la part modale du vélo de 2 à 5 % en 2030. Une ambition essentielle pour préserver la qualité de l'air, apaiser la ville, mieux partager l'espace public et participer encore plus efficacement à l'urgence climatique.

D'importants moyens seront déployés dans le cadre du premier schéma directeur cyclable de la métropole d'ici à 2028 : 31 millions d'euros seront dépensés pour améliorer la pratique du vélo, avec un rythme de croisière de 3 à 5 millions d'euros investis chaque année sur le territoire métropolitain.

Cyclistes et automobilistes sont ainsi amenés à partager la route au quotidien. La Métropole a lancé une campagne de sensibilisation pour appeler tous les usagers à circuler ensemble de manière plus sereine autour de trois messages : « Cohabitions sans nous mettre en danger », « En voiture, je fais attention quand j'ouvre ma portière » et « Je ne m'arrête jamais sur les voies cyclables »

Un code de la rue, guide pédagogique des bonnes pratiques pour une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes, est disponible en mairie et téléchargeable sur le site internet www.clermontmetropole.eu (rubrique habiter, se déplacer / déplacement et mobilité).



Chaque geste compte Triez, compostez, réutilisez



Clermont Auvergne Métropole propose 7 actions à mettre en place pour une bonne gestion de ses déchets.

Plus que jamais, chacun à son niveau peut agir pour écrire notre histoire. Le passage à l'action est l'affaire de tous, chaque geste compte. La lutte contre le changement climatique passe notamment par une gestion des déchets raisonnée et collective :

1. Je jette tous les emballages (sans exception) en vrac dans le bac jaune : emballages en carton, en métal et en plastique
2. Je valorise mes déchets alimentaires et organiques en compostant dans le bac à couvercle vert d'eau ou dans les composteurs individuels ou collectifs
3. Je réduis mes emballages en favorisant l'achat de seconde main et l'achat en vrac
4. Je dépose le verre dans les containers de collecte dédiés
5. Je porte en déchetterie les déchets toxiques (piles, batteries, téléphones portables, électroménager, peintures...) ou volumineux (meubles, gros cartons...)
6. Je fais appel au service de collecte des encombrants à domicile si je ne peux pas les transporter (meuble, matelas...)
7. Je fais don de mes vêtements inutilisés ou je dépose le textile en point d'apport volontaire (quel que soit leur état)

Programme Local de l'Habitat

Clermont Auvergne Métropole a adopté son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour les années 2023-2028. Ce document répond à l'enjeu du droit au logement et des besoins en parcours résidentiels de tous les habitants (répondre aux attentes de solidarité et d'attractivité du territoire), tout en empruntant une nouvelle trajectoire écologique de l'habiter.

Il garantit le droit au logement, l'égalité et la cohésion des territoires, l'équilibre territorial ainsi que les objectifs de mixité.

Saison culturelle : les prochains rendez-vous

« UN 17 MARS » Compagnie Et si demain... / Théâtre / Tout public

✓ SAMEDI 28 JANVIER à 20 h 30 (Salle André-Raynoird)

« Un 17 mars » est né suite au premier confinement et face à la nécessité ressentie par tous d'évacuer l'expérience subie, de mettre des mots sur ce sentiment d'irréel. Il ne s'agit pas d'évoquer uniquement la pandémie mais plutôt de partir de cet événement qui s'est imposé au monde, pour parler de l'humain. Ce spectacle a pour point de départ divers témoignages qui ont donné corps à neuf personnages.

« EL ROBO DEL SIGLO » (LE BRAQUAGE DU SIÈCLE) d'Ariel Winograd (Argentine) / Comédie – Policier – En version originale sous-titrée en français / Tout public

✓ MERCREDI 1^{er} FÉVRIER à 20 h (Salle André-Raynoird)

Argentine, 2006. Un groupe de cambrioleurs s'apprête à réaliser un des plus célèbres et des plus ingénieux braquages de l'histoire d'Argentine, celui de la succursale de Banco Rio. « Sans arme, ni rancunes », telle était la conclusion des braqueurs sur leur exploit plein d'audace, nous rappelant un certain Spaggiari.

« PENSÉES INTERLOPES... » Duo ContreBrassens / Chanson / Tout public

✓ SAMEDI 11 FÉVRIER à 20 h 30 (Salle André-Raynoird)

Pauline Dupuy nous fait redécouvrir Brassens sous un éclairage neuf. Révélant la saveur musicale de ses mélodies et la profondeur de ses textes, elle nous promène dans des histoires choisies autour de la femme... Après avoir roulé sa bosse seule avec sa contrebasse, la voici entourée d'un surprenant complice : Michael Wookey (banjo, toy piano, chant).



SÉANCE « COUPS DE CŒUR » DU FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE / Court-métrage / Tout public

✓ MERCREDI 29 MARS à 20 h 30 (Salle André-Raynoird)

Fort de ses 160 000 entrées et plus de 8 000 films inscrits, le festival du court métrage de Clermont-Ferrand part en chasse à l'affût des plus belles trouvailles cinématographiques. La projection « Coups de cœur » offre une sélection de films primés ou repérés au Festival 2023. À l'image de la production mondiale, cette sélection propose une grande diversité de genres.

« TRIA FATA » Compagnie La pendue / Marionnettes et musique éclectique / Tout public à partir de 9 ans

✓ SAMEDI 1^{er} AVRIL à 20 h 30 (Salle André-Raynoird)

Elle est marionnettiste, il est musicien et dans leur cabaret se jouent la vie et la mort. Une vieille dame se présente : son heure est venue avec celle du spectacle, et elle va déployer en accéléré le panorama de son existence. On passe d'un seuil à l'autre sous le règne des trois Parques, présidant notre destinée : celle qui tisse le fil de la vie, celle qui le déroule et celle qui le coupe. Trois Parques, trois destinées, Tria Fata.



PIQUE-NIQUE BLUES

Cette année, le pique-nique inspiré des traditions du Mississippi aura lieu

samedi 1^{er} juillet

dans le cadre bucolique du parc de Romagnat.

Vous pourrez apporter votre pique-nique et vous installer pour écouter des artistes de renommée.



FESTIVAL HUMOUR

« SOUS LES PAPIERS... LA PLAGE ! » Compagnie Prise de Pied / Spectacle acrobatique et burlesque / Tout public

✓ VENDREDI 17 MARS à 20 h 30 (Salle André-Raynoird)

Dans son bureau et devant ses piles de papiers à classer, il rêve d'évasion... Mais sa chef n'est jamais bien loin, bien décidée à le remettre à l'ouvrage ! Attentive et exigeante, elle guette le moindre faux pas... Pourtant est-il vraiment responsable du manque de coopération de son mobilier de bureau ? Casiers de classement récalcitrants, poubelle capricieuse, feuilles de papier rebelles... autant de hasards merveilleux... ou catastrophiques selon les points de vue !



« Y » Karim Duval / One man show / Tout public

✓ SAMEDI 18 MARS à 20 h 30 (Salle André-Raynoird)

Vous avez dit « génération Y »... ? Qui sont ceux que l'on appelle les « Y », les « millenials » ou encore « digital natives » ? Après avoir plaqué sa vie de cadre « bankable » pour vivre sa passion : le rire, qui de mieux que Karim Duval pour décrypter avec humour cette génération en quête de soi, de sens et de fun ? Il se fait le porte-voix de tous ces vingt-trentenaires, symboles d'une société en pleine mutation.

« LES MIRABELLES KITCHEN » / Humour musical / Tout public

✓ DIMANCHE 19 MARS à 17 h (Salle André-Raynoird)

Virginie et Laurent : musiciens, acteurs, chanteurs et comiques. Ces deux artistes ligériens qui, comme ils le disent eux-mêmes, sont passés à ça... d'une carrière exceptionnelle. Mais qui sont vraiment les Mirabelles Kitchen ? Ils s'agacent autant qu'ils s'adorent et ils vous racontent leur histoire dans un spectacle mêlant compositions originales et reprises... ou presque !

EXPOSITIONS À LA GALERIE DU PARC

✓ Expo céramique / FLEP
Du 13 au 20 janvier

✓ « Dans de beaux draps ou se mettre en ménage »
Michèle Lescher et Geneviève Rampal

Du 20 février au 11 mars

✓ Expo Printemps / ARAL
Du 27 mars au 9 avril



AIDE À LA CRÉATION

La ville de Romagnat affirme son engagement dans le soutien à la création et l'accompagnement des compagnies régionales dans leurs projets de création. Pour cela, la ville propose des résidences afin de permettre aux compagnies d'approfondir leur travail de recherche. Elle met à disposition la salle André-Raynoird avec un espace de travail équipé et un soutien technique.

Dernièrement la ville a accueilli différentes compagnies :

✓ La compagnie Whit Jacobson pour la création de « Pêle-Mêle » création originale de Hervé Jacobi, du 26 au 29 septembre 2022 et du 24 au 29 octobre 2022

✓ La compagnie Show Devant pour la création de « L'histoire de la mouette et du chat qui lui apprit à voler » d'après Luis Sepulveda, du 2 au 9 novembre 2022.



ARAL

L'Association Romagnatoise des Artistes Locaux redouble d'activités !

Deux expositions se sont tenues en automne 2022 :

✓ trois peintres : Nadie Pradat, Pierre Mouchet et Michel Vastel ont accroché leurs peintures à l'huile

✓ en novembre, une nouvelle exposition collective avec treize membres de l'association aux techniques variées : aquarelle, pastel, huile et acrylique.

Ces présentations, toujours attendues du public, remportent un franc succès.

L'association a participé au forum des Associations ainsi qu'à la fête d'Opme.

A l'atelier d'Opme, la fréquentation poursuit sa croissance.

Des mini-stages ont été menés par Florence Mégardon en préparation des séances de nus mensuelles.

Les peintres vous donnent rendez-vous du jeudi 23 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus à la galerie du Parc, tous les jours de 14 h 30 à 18 h 30.

Ils seront ravis de vous faire découvrir leurs dernières créations et de répondre à vos questions.



Eveil Romagnatois

Une nouvelle année vient de débuter pour notre association. Elle sera un tournant important pour nos musiciens et nos élèves car nous sommes sur le point de déménager au sein des nouveaux locaux de l'ancien lycée mis à disposition par la mairie de Romagnat.

Le nombre de classes physiques qui seront mises à disposition de l'école de musique aura alors quasiment doublé. Ceci va nous permettre une plus grande souplesse dans la programmation et la planification des cours mais ce sera aussi l'occasion pour nos élèves et



nos professeurs de travailler dans un cadre rénové, dans un environnement acoustique adapté et dans un confort renouvelé. Ce nouvel environnement de travail, de par les espaces mis à disposition et ses fonctionnalités, n'a désormais plus rien à envier aux autres écoles de musique de l'agglomération clermontoise. Ce futur déménagement nous permettra d'accueillir un plus grand nombre d'élèves au sein de nos différentes classes. Dans cet objectif, les effectifs ont dès à présent dépassé la centaine d'élèves. Nous avons par ailleurs, à l'inverse des années précédentes, pu répondre favorablement à l'ensemble des familles romagnatoises qui souhaitaient inscrire leurs enfants dans notre école.

Toutefois, l'école de musique de l'Eveil Romagnatois ne sera pas la seule à profiter de ce déménagement, les quatre orchestres de l'association pourront eux aussi répéter au sein de deux salles de répétitions spacieuses et adaptées, dont les caractéristiques en matière d'acoustique ont été prises en compte dès la conception des locaux.

Vous l'aurez compris, l'année 2023 démarre sur les chapeaux de roues pour notre association avec ce déménagement. Toutefois, ce n'est qu'un début car le calendrier jusqu'au mois de juin est chargé. Le premier rendez-vous que nous vous proposons passe par les différentes classes de l'école de musique. Elles présenteront leur travail en interprétant un ou plusieurs morceaux lors du concert de printemps, prévu le 25 mars 2023. Les prestations des classes se poursuivront par le traditionnel concert de l'orchestre d'harmonie de l'Eveil Romagnatois sous la direction d'Olivier Paulon.

L'année 2023 est également un moment important pour l'Eveil Romagnatois car il marque le cent quarantième anniversaire de notre association. Cet événement fera l'objet d'une série de trois concerts qui se succéderont du 8 au 10 juin 2023, avec plusieurs surprises à la clef. Mais ne dévoilons pas trop de choses aujourd'hui et gardons un peu de suspens ...

Notre saison musicale se terminera en juin notamment avec la fête de la musique. En espérant que cela se passe sous de meilleurs auspices que l'an passé, avec une météo plus clémente, qui puisse nous permettre de vous faire partager un concert en plein air pour le plus grand nombre.

Nous vous disons à très bientôt pour un de nos nombreux concerts.



FASILA Danser

C'est toujours avec plaisir que les adhérents de l'association Fa Si La Danser se sont retrouvés pour cette nouvelle rentrée de septembre !

Les cours ont en effet repris le mercredi 14 et vendredi 16 septembre 2022 à la salle des banquets. Ils sont dispensés par Edith, secondée par son mari Guy, nos animateurs bénévoles et passionnés. C'est donc le vendredi soir et le mercredi soir que les adhérents se retrouvent dans une ambiance toujours détendue et conviviale, pour être initiés au rock, tango, paso-doble, batchata, chachacha, rumba, madison et autres danses de salon et danses en ligne.

Par ailleurs, Fa Si La Danser s'est fait connaître auprès des Romagnatois en participant au forum des associations organisé par la mairie la matinée du 3 septembre 2022 dans le parc de Tocqueville. Le stand a eu du succès et de nouveaux danseurs en herbe nous ont rejoint ! Tous les membres ont pu faire connaissance (des débutants jusqu'aux confirmés) autour de notre traditionnelle soirée gâteaux que nous partageons avant chaque vacance scolaire.

Ce premier trimestre a été bien chargé avec, entre autres, les participations de l'association à l'accueil des nouveaux habitants de la commune organisé par la mairie le 19 novembre, le Marché de Noël le 17 décembre...

Un autre temps fort est prévu le 19 mars 2023 avec le repas dansant annuel où la réservation est indispensable. Mais 2023 sera aussi riche d'autres projets et nous vous invitons à vous renseigner si vous souhaitez nous rejoindre pour danser !



Semaine du cinéma hispanique

Le mercredi 1er février 2023 à 20 h dans la salle Raynoird, l'association semaine du cinéma hispanique s'invite pour la 7e année à la saison culturelle pour une soirée ciné/verre, un voyage en Argentine, pour la découverte d'un autre cinéma en langue espagnole sous-titrée en français.

« Le Braquage du siècle » d'Ariel Winograd, une comédie-policier argentine de 2006 : un groupe de cambrioleurs s'apprête à pénétrer dans la banque Rio pour y effectuer un braquage. Il s'agit de l'un des plus célèbres et

des plus ingénieux hold-up de l'histoire d'Argentine. En se basant sur des faits réels, le réalisateur, pour son premier film, rassemble tous les atouts d'un film de casse délectable : suspense, montage, accompagnés d'une joyeuse amoralité et un humour digne des Argentins. Esperanza Muñoz, présidente de l'association, très attachée à Romagnat, a le plaisir de vous faire découvrir d'autres réalités à travers le septième art. Infos : Festival du 28 mars au 4 avril 2023 Pour suivre nos activités : [Cinehispanique.fr/instagram/](https://www.cinehispanique.fr/instagram/) facebook



Comité de Jumelage

Le Comité de jumelage s'est rendu à Salles le week-end du 30 septembre au 2 octobre 2022.

Départ en bus vendredi 13 h 30 pour arriver à 19 h où nous étions attendus pour la répartition des hébergements chez l'habitant.

La journée du samedi a été remplie de moments festifs, culturels, conviviaux, avec aussi la participation de leur deuxième jumelage Bera en Espagne (ville du Pays Basque). De nombreuses animations de chants et danses folkloriques ont été applaudies.

Le dimanche, nous sommes partis pour Sauternes où nos amis avaient réservé la visite des caves avec dégustation et repas au château Trillon avec un menu très apprécié. Nous reprenons le chemin du retour dans l'après-midi après avoir salué chaleureusement nos hôtes en attendant de nouveaux échanges.

Contact 06 86 81 14 43





Jacqueline
Cuisinière et sapeur-pompier volontaire

Daniel
Agent génie civil et sapeur-pompier volontaire

Aurélien
Scolaire et sapeur-pompier volontaire

Emma
Étudiante et sapeur-pompier volontaire

ON N'A PAS BESOIN DE SUPER-HÉROS MAIS DE VOUS

Rejoignez les sapeurs-pompiers volontaires

PLUS D'INFOS SUR WWW.SDIS63.FR

De plus, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le groupe a présenté une exposition de costumes retraçant l'évolution des modes vestimentaire en Auvergne entre 1830 et 1930. Durant six jours, environ 250 personnes sont venues admirer les pièces de vêtements anciens dans la magnifique Galerie du Parc. Cette exposition s'est terminée par un défilé durant lequel les danseurs se sont transformés en mannequins d'un jour pour le plus grand bonheur des spectateurs venus en nombre. Ce travail a été mené avec le soutien de la municipalité et du Conseil Départemental, et en collaboration avec Michèle et Thierry Bonhomme, passionnés de costumes et spécialistes des coiffes de l'Artense. Cette année a également vu l'aboutissement d'un projet de grande envergure : la participation du groupe au spectacle « le Ballet des Saisons ». Débuté en 2019, à l'initiative de la Fédération Amicale Folklorique Nationale (FAN), mais interrompu par la pandémie, ce spectacle avait pour objectif de présenter le folklore sous un jour différent, en partant du thème des quatre saisons de Vivaldi. 250 danseurs, chanteurs, musiciens et costumiers ont donc travaillé d'arrache-pied pour présenter un spectacle innovant dans la magnifique salle de spectacle l'InterValle de Vaugneray, près de Lyon, le dimanche 25 septembre.

Enfin, le dimanche 16 octobre, le groupe a eu le plaisir de retrouver les amateurs de gastronomie du terroir venus en nombre à l'occasion du retour de son traditionnel Aligot Géant.

Le groupe a repris ses activités : répétitions de danse le vendredi à 20 h 45 à la salle des Banquets et atelier couture un mercredi sur 2, de 14 h à 16 h salle des Banquets également. Nous recherchons des danseurs et des musiciens, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Contact : 06 66 03 85 45



Communication efficace au FLEP

Avec une nouvelle technique de communication, nos adhérents, transformés en super distributeurs de plaquette, ont réalisé une superbe mission. Résultat de cet investissement : plus de 1 500 inscrits dans nos 43 activités dispensées dans 107 cours différents.

Ces inscriptions ont été prises principalement au cours des deux premières semaines de septembre très intenses et lors du forum des associations toujours aussi agréable dans le parc de Tocqueville.

Le premier trimestre a été riche en manifestations et stages en tout genre :

- ✓ participation de l'activité céramique à l'exposition de l'ARAL en septembre et octobre
- ✓ grosse fréquentation aux ateliers « parcours motricité » de Stéphanie
- ✓ grand succès du stage énergétiques chinoises avec Véronique

- ✓ soutien à l'association « Tous pour l'Ukraine » : 1 300 euros collectés lors d'une prestation du chœur de femmes « Les Luettes » et de la chorale « Et si on chantait... » dirigés par Cécile
- ✓ succès phénoménal des stages de danse et chant avec Cécile, Stéphanie et Annabelle au cours des vacances scolaires
- ✓ grosse participation au stage de judo avec Clara
- ✓ belle réussite pour le stage de hip hop enfants
- ✓ stage danse pour senior fort apprécié
- ✓ succès de l'activité yoga pour enfants mise en place toute l'année.

Maintenant, intéressons-nous aux festivités à venir et aux dates à retenir :

- ✓ du 13 au 20 janvier 2023 : exposition Céramique à la galerie du Parc
 - ✓ mercredi 25 janvier 2023 : assemblée générale
 - ✓ 26 mars 2023 : concert « Et si on chantait » au Festichoral de Mozac
 - ✓ 29 avril 2023 : concert Crescendo, salle Raynoird
 - ✓ 16,17 et 18 juin 2023 : spectacle des Arts Vivants du FLEP
 - ✓ samedi 24 juin 2023 : festival Sportif du FLEP
 - ✓ nouvelles programmations de parcours Motricité : 3e session les samedis 7, 14, 21 et 28 janvier 2023, 4e session les samedis 4, 11, 18, /25 mars et 1^{er} avril 2023.
- Pour les autres stages et ateliers mis en place pendant les périodes scolaires, n'hésitez pas à consulter les réseaux sociaux, notre site Internet et l'affichage dans nos locaux et les panneaux lumineux de la ville.
- Nouveau au FLEP depuis quelques mois : mise en place du moyen de paiement par internet via le réseau HELLOASSO, qui a été accueillie de façon très positive et facilite grandement l'inscription aux différents stages et ateliers.

Et surtout n'oubliez pas : venez nombreux à l'AG le 25 janvier 2023. Votre avis nous intéresse !



Question pour un champion

La question à peine posée, l'analyser puis fouiller sa mémoire et « buzzer » pour donner la réponse exacte plus rapidement que ses concurrents : voilà ce qui anime et réjouit les adhérents du club Questions pour un Champion de Romagnat (le seul existant dans le Puy-de-Dôme).

Chaque mercredi après-midi, de 14 h 30 à 18 heures environ, ils se retrouvent dans une ambiance décontractée et bon enfant à la salle Jacques-Prévert, rue de la République.

Tous n'en restent pas là : ils passent avec succès les sélections et se mesurent au niveau national à d'autres candidats de tout l'Hexagone.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'assister à la télévision aux trois victoires consécutives de notre camarade Marie-Hélène, de Volvic. Et ce n'est pas fini, car nous la retrouverons bientôt au jeu Questions pour un super champion.

Que de bonnes émotions en perspective !

Si vous souhaitez aussi vous instruire en vous amusant, contactez le président Gérard Mazet au 04 73 84 36 43 (répondeur) ou par mail : glumaran@orange.fr



Don du sang

« 50 ans, le bel âge »

C'est à l'occasion des 50 ans de l'Association pour le Don de Sang Bénévole (ADSB) de Romagnat qu'a eu lieu la remise des diplômes des donneurs de sang à la mairie de Romagnat, le vendredi 4 novembre. Une soirée principalement animée par Hubert Vitry, président de l'association depuis 1994, et par les différentes personnalités invitées : Laurent Brunmurol, maire de Romagnat ; Sylvie Ben, médecin responsable du prélèvement à l'EFS de Clermont-Ferrand ; Eléonore Szczepaniak et Pierre Riol, conseillers départementaux ; Delphine Lingemann, députée, ainsi que Jean Tessedre, président de l'Union Départementale des associations pour le don de sang bénévole.

C'est lors de son discours que Monsieur Vitry a rappelé à ses invités l'incroyable engagement de la ville de Romagnat. Avec plus de 16 000 poches de sang récoltées sur 214 collectes, ce sont 63 années de don du sang qui se sont écoulées sur la ville de Romagnat. Cet engagement c'est Monsieur Daniel Degeorges qui l'a lancé à Romagnat en 1972. Aujourd'hui malheureusement,

Comité des fêtes de Romagnat

L'Assemblée générale du comité des fêtes de Romagnat se déroulera le dimanche 26 février 2023 à 11 h salle Jacques-Prévert.

Si vous souhaitez être membre du Comité des fêtes, les candidatures sont à envoyer avant le 20 février par mail à comitedesfetesromagnat@gmail.com ou par courrier : Comité des fêtes de Romagnat, Mairie, 20 avenue de la République, 63540 Romagnat.

Pastourelle d'Auvergne

L'année 2022 a été riche en événements pour La Pastourelle d'Auvergne. Tout d'abord, le 27 février, le groupe a eu le plaisir de pouvoir organiser à nouveau son thé dansant annuel après trois années d'interruption.



plus présent parmi nous, c'est par une plaque tombale posée l'après-midi de ce vendredi 4 novembre sur sa tombe, et à travers ses trois enfants qu'Hubert Vitry lui rend hommage en leur remettant des petites plaques fabriquées par Créalave, l'atelier d'émailleurs de Romagnat.

Mais l'hommage passe aussi par le remerciement des donateurs, sans qui, l'association n'aurait pas atteint le « bel âge ». 50 ans que les donateurs se déplacent dans les collectes de la ville pour donner leur sang. Parmi eux, certains ont atteint des records : 1 donneur à 150 dons et deux à plus de 200 dons. Afin de remercier chaque donneur, qu'ils aient donné 3 fois ou plus de 150 fois, un diplôme accompagné d'un insigne confectionné par l'EFS leur a été remis. Un geste symbolique, qui permet de mettre en valeur ceux qui sont au cœur de la chaîne et sans qui rien ne serait possible.

Comme l'a dit Hubert Vitry : « Sang donné, Vie sauvée telle est notre devise. C'est de vous donateurs et futurs donateurs dont dépend la vie et la santé des enfants, des mamans, des opérés, des brûlés et des malades. »

C'est donc sur ces mots forts de sens que nous vous invitons tous aux collectes 2023 à Romagnat les 27 mars, 12 juin, 4 septembre et 13 novembre.

Enfin, un dernier remerciement à la mairie de Romagnat, notamment à Monsieur Brunmurol, qui nous a ouvert ses portes pour cette belle remise des diplômes.



COLLECTIF AK JAMM Ak Jamm

Première soirée au sommet pour le Collectif ak jamm ! Le mois d'octobre dernier, la salle des fêtes de Opme s'est vue vêtir les couleurs du Sénégal.

En effet, nous avons organisé notre première soirée sénégalaise au sein de la commune, et quelle réussite ! Vous avez été nombreux à réserver votre repas et venir découvrir cette culture.

Au programme, mafé poulet, jus de bissap, alocos... Plusieurs spécialités africaines à déguster, le tout accompagné de sons afro proposés par DJ Pex Mayasi !

On souhaite vous remercier pour votre bonne humeur et l'intérêt que vous portez à l'association au quotidien. Merci à Carroussel Beauté qui, encore une fois, nous a exprimé tout son soutien lors de cet événement. Merci à Mory Diaw et Yohann Magnin (joueurs du Clermont Foot) pour leur gentillesse et le geste fait pour l'association.

Enfin, un grand merci à la mairie de Romagnat pour leur confiance et leur soutien pour cette soirée. On se retrouve l'année prochaine ?

De plus, au mois de novembre, deux membres de l'association se sont rendus au Sénégal afin de poursuivre nos actions sur place au travers de distribution de repas, remise de vêtements...

Les adhérents en France n'ont pas chômé pour préparer la fin d'année et les différents marchés de Noël.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année !



EREA

En complément et en articulation avec les enseignements généraux et professionnels, l'EREA De Lattre de Tassigny met en place une diversité de projets et d'actions favorables à l'ouverture des élèves sur la culture et l'environnement, et source de comportements solidaires.

Culture urbaine et olympisme

Lors des journées d'intégration en septembre, après avoir découvert des œuvres de Street-art dans les rues de Clermont, les élèves de la section d'enseignement général adapté du collège et ceux de la classe de troisième prépa-métiers ont visité l'exposition Skate Art organisée par le Conseil départemental dans le cadre de la labellisation Terre de jeux 2024. Une thématique qu'on a retrouvée l'après-midi avec les « Opméiades » organisées au stade Philippe-Marcombes : beach-volley, basket, hockey et foot ont permis aux élèves de participer à des challenges techniques et des matchs amicaux. L'EREA est labellisé Génération 2024. Divers projets liés à l'EPS permettent aux élèves de découvrir de nouvelles disciplines sportives olympiques.

En octobre, le rituel de la montée au puy de Dôme fut de règle pour les nouveaux élèves des sections de CAP. La fermeture du sentier des muletiers n'a pas diminué la motivation des élèves qui ont pris le sentier des chèvres pour atteindre le sommet : 3 heures de randonnée avec de superbes vues sur la chaîne des puys. Agilité et concentration ont été au rendez-vous l'après-midi pour jouer au bowling.

Découvertes professionnelles et culturelles

Tandis que certains élèves des sections jardiniers paysagistes ont pu exercer leurs talents auprès d'une entreprise romagnatoise, d'autres ont découvert les métiers de l'agro-équipement dans le cadre d'une visite du Sommet de l'élevage.

Un projet de mini-entreprise est en cours d'élaboration avec les élèves de troisième qui, dans le cadre du dispositif «Entreprendre pour apprendre» vivent en réel toute une démarche entrepreneuriale, depuis la conception du produit jusqu'à sa stratégie de commercialisation.

D'autres projets auront lieu en 2022-2023 parmi lesquels le développement du projet d'éducation à l'image Cine-rea qui permet aux élèves de découvrir deux festivals de cinéma : celui du court-métrage à Clermont et le festival Plein la bobine dans le Sancy. Un projet qui place aussi les élèves dans des situations professionnelles authentiques de contribution à l'animation et à la programmation du festival Plein la Bobine. Des projets liés à l'architecture permettront aux élèves des sections professionnelles de prendre conscience de l'importance de leur formation dans le champ des métiers du bâtiment.

Certaines actions voient également le jour à partir de propositions d'élèves, et on verra prochainement dans le ciel au-dessus de l'EREA voler ou combattre des cerfs-volants. Cette tradition provient de pays d'origine de plusieurs des élèves, qui encadrés par l'équipe éducative, pourront ainsi partager cette passion et un peu de leur culture.

Ces différentes actions font régulièrement l'objet d'actualités sur le site de l'établissement :

<https://de-lattre-de-tassigny-romagnat.ent.auvergne-rhonealpes.fr/>



AMAP de Romagnat

Rentrée active comme toujours pour l'AMAP de Romagnat (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ! Répondant à l'invitation de la mairie, nous avons participé au forum des associations la matinée du 3 septembre dans le parc de Tocqueville. Nous avons tenu un stand où chacun pouvait se renseigner sur le principe et le fonctionnement de l'AMAP.

En septembre également s'est tenu le « traditionnel » pique-nique de rentrée de l'AMAP où les adhérents, mais également tous ceux qui souhaitaient se joindre à nous, étaient conviés avec leur famille à partager des plats confectionnés par tous autour d'un verre offert par l'AMAP. Cette animation s'inscrivait dans la campagne « Manger bio et local, c'est idéal », organisée par Bio 63 et relayée par l'AMAP.

L'AMAP a accueilli à la rentrée un nouveau producteur,

Gérard Forterre, qui propose son huile d'olive bio, faite avec les olives de sa plantation d'oliviers en Espagne, récoltées et pressées à froid sur place, puis conservée en fûts pendant six mois sur son exploitation à Saint-Nicolas-des-Biefs.

L'huile d'olive s'ajoute donc aux nombreux produits déjà proposés à l'AMAP, produits bio, les plus locaux possible, et fournis par des producteurs avec qui l'AMAP et les amapiens ont tissé au fil du temps une relation de confiance et de solidarité : légumes, œufs, volailles, fromages (vache, chèvre et brebis), pain, pâtes, miel, tisanes, pommes, compotes, jus de pommes, fruits rouges, viandes (veau, bœuf, porc, agneau), bières, truites, légumineuses, huiles, champignons, farines, kombucha... et également ponctuellement des produits bio qui viennent de plus loin, de préférence lors de commandes inter-AMAP : abricots, kiwis, châtaignes, pruneaux.

Et du côté de nos projets à l'heure où nous écrivons cet article :

✓ participation à l'accueil des nouveaux habitants de la commune organisé par la mairie le 19 novembre

✓ organisation d'une conférence d'Anthony Fardet de l'INRAE de Theix sur le thème « Manger vrai, varié, végétal » le 6 décembre

✓ En 2023, projection d'un film suivi d'un débat, rencontres avec les autres AMAP de l'agglomération pour une mise en commun de nos expériences, animations conviviales en direction des amapiens...

L'année ne fait que commencer, nous vous invitons à vous renseigner sur notre fonctionnement, et suivre notre actualité et nos projets sur le site de l'AMAP :

www.amapderomagnat.org

Pour rappel, le principe d'une AMAP est un engagement mutuel entre des producteurs locaux et des consommateurs (les « amapiens »), pour offrir aux premiers des ventes stables ainsi qu'un écoulement régulier à un prix juste, et aux seconds des produits certifiés bio et locaux de qualité, le tout dans un lien de confiance et de solidarité.

Venez nous rencontrer pendant la distribution hebdomadaire chaque mardi entre 18 h et 19 h 30 dans la verrière de la salle André-Raynoird, avenue des Pérouses. Vous y trouverez un accueil chaleureux, la réponse aux questions que vous vous posez, et la possibilité d'adhérer si vous êtes convaincus !!

Et bien sûr, vous pouvez toujours nous joindre par mail : amapderomagnat@gmail.com





Les Fessous de Romagnat

Et voilà, une nouvelle année s'est écoulée... la vigne a poursuivi sa croissance :

- ✓ en hiver un peu de repos
- ✓ au printemps taille, relevage, désherbages, traitements...activités permettant aux Fessousois de se retrouver en plein air...
- ✓ enfin un été bien au sec au soleil, une petite pluie à la fin, et voilà des vendanges d'excellente qualité...et en quantité.... !!

Dans le même temps, les adhérents ne sont pas restés inactifs : depuis leur rencontre au pique-nique de juin, ils se sont mobilisés autour de la vigne, ils ont rencontré les Romagnatois lors du Forum début septembre, ils ont vendangé le rond-point et Chomontel, et pour terminer début décembre ils ont partagé un repas toujours apprécié, excellent moment convivial et festif, et ont dégusté leur rosé...avec modération bien sûr !

Les Fessousois se retrouveront en tout début de printemps pour les premiers désherbages...

Entre-temps, le contact est maintenu grâce à « la Feuille des Fessous », mensuel qui paraît approximativement « le vin du mois », depuis 5 ans bientôt, l'âge de l'association et de la vigne de Chomontel ! Ce feuillet rapporte, modestement et de façon récréative si possible, quelques articles très généraux, ou très pointus, autour de l'ampélographie... de l'histoire des vins, des matériels, des techniques... de l'art, littérature, sculpture, peinture...tout ce qui traverse l'esprit de Syl'Vin Le Cep, notre journaliste en herbe...enfin ...plutôt en vigne !!

A découvrir si vous adhérez !

lesfessousderomagnat@gmail.com

Adresse : Les Fessous de Romagnat

Mairie de Romagnat



Association de sauvegarde de Saulzet-le-Chaud

L'assemblée générale du 7 octobre a permis aux adhérents de se retrouver ce qui n'avait pas été possible pendant la crise sanitaire où nous avons beaucoup communiqué par mail. L'association, créée à l'origine pour une réflexion collective sur l'urbanisation et l'environnement, a élargi son activité au fil des ans à de nombreux domaines concernant la vie dans le village. Cette réunion correspondait à notre 20e anniversaire. Elle s'est tenue en présence de Monsieur Laurent Brunmuro, maire de Romagnat, Monsieur Pierre Riol conseiller départemental, Monsieur Bertrand Zanna, conseiller délégué. Régis Cuny a présenté le rapport moral.



L'association a tout d'abord témoigné de son soutien à l'Ukraine en organisant en coordination avec la Mairie deux jours de collecte ce qui s'est traduit par 7 m³ de dons divers remis à la protection civile et 1000 € en chèque pour la Croix Rouge. Au niveau local, l'association est intervenue sur des sujets aussi divers que la voirie, le parc de la Gazelle (à ce titre, l'installation d'une borne à eau avec robinet poussoir serait particulièrement appréciée des usagers du parc et des randonneurs en période de canicule), l'école, les panneaux d'affichage, les économies d'énergie, l'environnement (lutte contre l'ambrosie avec R. Bergeault dont nous saluons la mémoire), l'insécurité, le patrimoine et l'archéologie. De cet inventaire à la Prévert, il faut retenir particulièrement les problèmes liés au trafic routier. L'association n'a cessé d'attirer l'attention sur les dangers occasionnés par l'importance de la circulation sur la RD 2089 liée à l'urbanisation des communes environnantes. Des années s'écoulaient avant que des décisions soient prises (la réalisation d'un trottoir pour rejoindre Ceyrat en est l'illustration). Depuis 4 ans, l'association a envoyé de nombreux courriers au préfet, maire, conseillers départementaux pour améliorer la sécurité routière et suggérer des mesures (radar, déplacement des panneaux de limitation de vitesse, marquage au sol...). Des travaux ont été réalisés récemment mais nous pouvons regretter l'absence d'une évaluation préalable du trafic et du recueil des avis des riverains. A l'évidence, les solutions à apporter ne sont pas simples mais on peut s'interroger sur la pertinence de déplacer le passage piéton, de placer des rochers anti-stationnement à la fois inesthétiques et dangereux. Il est toujours impératif de limiter la vitesse dans la traversée de Saulzet. L'argument

d'un accroissement des frais d'entretien par la commune de quelques centaines de mètres de la RD 2089 ne nous semble pas recevable en cas de déplacement des panneaux de signalisation. La traversée à l'intérieur du village pose également problème. Il est impensable qu'une limitation à 30 km à proximité de l'école ne soit pas encore mise en œuvre malgré nos demandes réitérées (un engagement a toutefois été pris en ce sens). Les projets de lotissement dans le village ont été évoqués par Laurent Brunmuro et Pierre Riol avec la nécessité d'accueillir de nouvelles générations mais l'avenir de Saulzet découle bien évidemment des décisions qui seront prises concernant les problèmes liés à la circulation routière et à l'urbanisation future.

Association pour la Sauvegarde du Site du FLEP et sa Valorisation (ASSFV)

L'ASSFV et le groupe-projet de la mairie

Issue du collectif de 1400 Romagnatois ayant signé en 2021 l'appel à la sauvegarde du site du FLEP, notre association a mis en avant de nombreuses idées sur l'avenir du site.

Le groupe-projet mis en place par la mairie en 2022 a retenu trois des axes que nous proposons : environnement, petite enfance et intergénérationnel. Il a cependant laissé de côté de nombreuses propositions, notamment la création d'un tiers-lieu.

Bien que partielle, cette convergence nous réjouit. Et, pour autant, il reste fort à faire avant que ces projets deviennent des réalités.

Notre association a finalement obtenu d'être admise à la dernière réunion de la phase 1 du groupe-projet, le 23 mai 2022. La reconnaissance de notre qualité de « personne ressource » nous vaudra d'être invités aux réunions de la phase 2.

L'ASSFV présente aux réunions du Conseil Municipal

L'activité de l'ASSFV se déploie aussi en assistant aux séances du Conseil Municipal. Notre écoute attentive nous permet de recueillir les informations sur le dossier de l'avenir du site de l'ancien FLEP quand il est à l'ordre du jour ou abordé par des conseillers dans les questions diverses.



Nous posons des questions lorsque, en fin de conseil, la parole est donnée au public : nous pouvons ainsi (re)formuler nos propres attentes et recueillir des informations sur l'avancement du projet, la définition de son périmètre et la prise d'engagements politiques.

Restons en veille et mobilisés

Bien sûr, demeure toujours notre attente de la réunion publique - engagement de campagne électorale - sur l'avenir du site de l'ancien FLEP. Cette réunion permettra de consulter tous les Romagnatois et nous vous appellerons, le moment venu, à venir nombreux y participer. Notre objectif, en restant mobilisés et vigilants, est de faire en sorte que les projets (crèche, espace vert, tiers-lieu) aboutissent sur ce site, conservé dans son intégralité dans le patrimoine communal, au service de tous les Romagnatois.

L'Association pour la Sauvegarde du Site du FLEP et sa Valorisation

Mairie, château de Bezance, 20 avenue de la République, 63540 Romagnat

mail : ssfromagnat@gmail.com

site : www.sauvonslesiteduflepromagnat.fr



ASR Handball



La saison 2022/2023 a démarré sur les chapeaux de roue pour l'ASR Handball. En plus du retour d'une équipe senior féminine, les effectifs de chaque catégorie ont augmenté cette année ! Ce ne sont pas moins de huit équipes engagées dans les différents championnats auxquelles viennent s'ajouter les groupes loisirs et handfit. Il faut également souligner les excellents résultats de l'équipe fanion du club (équipe 1 des seniors masculins) et de celle des -15 masculins, ces deux collectifs tenant chacun la première place de leur championnat respectif ! L'année s'est terminée avec un grand tournoi mélangeant les joueurs de tout âge et suivi d'un repas festif, et la suivante se lancera avec une belle initiative solidaire : reprenant le succès de l'an dernier, l'association mettra à nouveau un calendrier en vente au profit d'une nouvelle association !



ASR athlétisme

Une belle année 2022 pour l'AS Romagnat Athlétisme ! Bravo à Isabelle Genestas qui a accompli 191 km au championnat de France des 24 heures de Brive ! Une belle performance qui lui a valu le titre de championne de France.

De beaux résultats également pour les autres coureurs qui ont relevé de nombreux défis avec brio tout au long de l'année : 160 km du Tarn Valley Trail, 52 km de l'UT-PMA à Aurillac pour nos coureurs et une randonnée de 23 km pour nos marcheurs, le semi-marathon de Marvejols-Mende, le Grand Raid de Pyrénées, le 105 km de l'UTAT au Maroc (une belle 2e place pour Yannick Rigaud), le Marathon de Chambéry, Les Templiers, l'Event Trail de Royat...

Une année 2023 qui s'annonce déjà prometteuse ! Des participations annoncées à des ultra-trails tels que le grand raid de La Réunion pour Alain et Thierry, au marathon de Saumur pour Gaëtan, Olivier... et bien d'autres moments de dépassement de soi, de partage et d'émotions pour nos Romagnatoises et Romagnatois.

La Romagnatoise 2023

Une date à retenir : Dimanche 29 janvier 2023

Quatre parcours :

- ✓ La Ronde des Plateaux 36 km - 1400 D+
- ✓ A l'assaut de Gergovie 24 km - 930 D+
- ✓ Romagnatorix 12 km - 410 D+
- ✓ Nordix 11,5 km - 390 D+ (marche nordique)

Une adresse pour les informations complémentaires et les inscriptions : <https://asromagnat-athletisme.fr/>
A vos inscriptions !



Romagnat tennis club

En 2022, les masques sont tombés et le Romagnat TC a brillé.

Tennis fauteuil : Nicolas Pagès est sacré champion de France seconde série en juin 2022 à Grenoble. Il entre aujourd'hui en première série et se classe parmi les 15 meilleurs français.

Équipes interligues +65 ans Dames : un titre national pour notre joueuse locale, Marie Paporic, accompagnée de Brigitte Moretton, Annick Aymard et Hélène Martin.

Bravo Mesdames pour cette magnifique victoire contre l'Occitanie.

Championne du Puy de Dôme, 3e série chez les seniors : Margaux Roux passe trois tours aux championnats de la ligue Auvergne Rhône Alpes et se qualifie pour les championnats de France à Roland Garros.



Un lancement de saison sportive 2022/2023 bien rempli au Romagnat Tennis Club

La saison sportive 2022/2023 a déjà bien démarré pour nos compétiteurs tout âge confondu... Six équipes vétérans (3 hommes et 3 femmes) et une dizaine d'équipes jeunes se sont engagées dans les premiers championnats de l'année. Tous ont à cœur de porter haut et fort les couleurs de notre club. Bravo et bonne saison à tous. Pendant les vacances de Toussaint, se sont déroulés les traditionnels « Tournois Multichances ». Plus de 56 jeunes se sont affrontés sur les courts, trois jours durant. Ces manifestations sont possible grâce aux bénévoles du club qui œuvrent auprès des enseignants pour l'organisation. Encore merci à eux !

Comme chaque année, le Romagnat TC organise son tournoi OPEN dont la renommée n'est plus à faire. L'édition 2023 se déroulera du 21 janvier au 12 février... A vos calendriers !

Enfin, n'oublions pas le temps fort des championnats interclubs régionaux et départementaux adultes qui s'étaleront tout au long des week-ends de mai.

Belle saison à tous.

XC63 XC63

Après des championnats de France début juillet plus que réussis à Plœuc-sur-Lié en Bretagne avec un titre de champion de France en relais et des superbes places chez les dames et les espoirs avec Ilona Moulin, Angèle Borot, Maxime Fascianella et Robin Bourdier, le Team XC 63 s'est illustré tout au long de l'été.



Transmaurienne 2022

Une vingtaine de pilotes ont fait le déplacement en Maurienne entre Val Cenis et Aussois pour ces 5 jours de vélo. Deux formules au choix sur cette épreuve.

Pour la formule des 6000 présentant un total de 160 km et 6250 m de dénivelé positif, avec des étapes comprises entre 30 et 40 km

Formule du parcours 6000 : Théo Meyniel finit 3e du général / Mathis Meyniel : 6e

Les cadets terminent aux 7e, 8e, et 9e places du général ainsi que pour le podium cadet qui est 100% XC63 avec Zian Sanciaut suivi de Yoann Moiroud et Joshua Peaquin. Lucile Bellelle termine à une belle 3e place chez les dames, et 32e place au classement général.

Angèle Borot n'a effectué que 3 étapes sur les 5, et les a toutes remportées.

Lucie Dalmas gagne en Junior Femme, avec encore un podium 100% XC63 car elle est suivie de Livia Echardour et Julie Rouveyrol.

Sur la formule des 9000 présentant un total de 226 km et 8250 m de dénivelé positif.

Robin Bourdier vient chercher une 12e place au scratch ainsi qu'une 3e place espoir.

Nicolas Jouan 43e, Rodolphe Hilaire 59e et Julien Gaulandau 94e et 13e master 40.

Coupe de France - Superdevoluy (05)

Une victoire exceptionnelle du Team lors du relais des Teams. Le relais était composé de Zian Sanciaut, Lucile Bellelle, Ilona Moulin et Robin Bourdier.

Une fierté pour le club car tous ces pilotes sont issus de l'école de Vélo d'XC63. Puis les courses XCO du week-end se sont déroulées et avec 3 podiums à la clé. En

cadette, Angèle Borot qui vient prendre la seconde place. Valérie Roche qui gagne en Master. En junior femme, Ilona Moulin qui vient décrocher sa première victoire en Coupe de France sur la saison.

Championnat du Monde aux Gets 2022

Ilona Moulin qui a été sélectionnée par l'équipe de France pour participer à ces fameux championnats du monde. Pas la course espérée pour Ilona, elle finit tout de même à la 47e place.

Coupe de France Levens (06)

En cadet, Zian Sanciaut tient enfin son premier podium et vient chercher une très belle 3e place. Robin Bourdier a réalisé une belle course et a réussi à prendre de précieux points en terminant à une 14e place espoir.

Angèle Borot termine à une 4e place et prend la 3e place au classement général.

Valérie Roche termine 2e en master et remporte le général de la Coupe de France.

Une véritable démonstration d'Ilona Moulin qui vient remporter la course avec près de 2 minutes d'avance. Puis elle gagne également le classement général de la Coupe de France 2022.

Tous nos pilotes ont donné le meilleur et ont été récompensés par une merveilleuse 4e place au Trophée des Teams (Championnat de France des clubs) !

Pour la fin de saison, deux de nos pilotes ont été sélectionnés en stage d'équipe de France cadet dans le sud de la France.



Tennis de table Romagnat

Reprise encourageante !

En ce début d'année sportive 2022-2023, le club du TT ROMAGNAT peut être encore satisfait des résultats du championnat par équipes (compétition du vendredi soir), ses six équipes ont toutes des résultats satisfaisants.

En plus du renouvellement des licences de la quasi-totalité des membres de l'année passée, le club a vu une hausse dans les inscriptions, au total 61 membres dont 15 jeunes : un record dans l'histoire du club !

Un site internet a été créé fin août 2022 afin d'optimiser la notoriété du club et de communiquer sur divers sujets.



Le club de Romagnat s'est engagé, comme les années précédentes, à organiser quelques compétitions : les journées féminines de l'année 2022-2023, l'open féminin (voir photo jointe) du 6 novembre 2022 ainsi que le critérium fédéral des 3 et 4 décembre 2022.

L'assemblée générale annuelle du club s'est déroulée le 28 octobre 2022 au restaurant l'Autobus à Romagnat.

La première phase s'est clôturée par un tournoi interne le 16 décembre 2022.

Les entraînements ont lieu à la salle Multisports de Romagnat où des séances d'essai sont possibles (avec certificat médical autorisant la pratique du tennis de table) :

✓ lundi : de 18 h à 20 h 30

✓ mardi : de 20 h 45 à 22 h 30

✓ mercredi : de 17 h à 18 h 30 (entraînement dirigé pour les jeunes)

La compétition se déroule les vendredis à partir de 20 h.

Vous pouvez nous contacter par mail : ttromagnat@gmail.com ou prendre des renseignements auprès de Michèle : 06 76 66 84 54, Pascal 06 34 21 39 23 ou Lionel 06 83 51 79 39.

ROMAGNAT RUGBY FÉMININ ASM Rugby Féminin

Après une longue phase de préparation durant la période estivale, nos Romagnatoises ont repris la compétition début octobre 2022. Ce début de saison, marquée par la Coupe du monde Féminine qui a eu lieu en Nouvelle-Zélande (avec la présence de nos joueuses Jessy Tremoulière et Francesca Sgorbini) a donc été légèrement modifié. En effet, le groupe Élite 1 de l'ASM Romagnat Rugby



Féminin a débuté par la Coupe de France, des matchs permettant de retrouver un aspect compétitif, de s'aguerrir physiquement, de perfectionner leurs techniques de jeu avant de commencer le Championnat début décembre.

Pour un groupe jeune et renouvelé cet été, ce fut une période de travail très utile. Cette nouvelle saison 2022-2023 est une année de transition avec des départs importants, et de nombreuses joueuses venues d'horizons différents qui apportent leur atout au club, c'est donc un nouveau cycle qui se construit.

Le premier match à domicile s'est déroulé le 16 octobre au stade Philippe-Marcombes de Clermont-Ferrand, où les filles ont d'abord subi face au Stade Bordelais durant la première mi-temps, avant de parfaitement renverser la tendance pour remporter ce premier match, une victoire qui forge donc ce nouveau groupe ! C'est aussi avec un immense plaisir que nous avons accueilli le public qui a pu découvrir les nouvelles recrues et donner de la force à nos Romagnatoises. Au-delà du public, nous avons aussi retrouvé nos partenaires autour d'un réceptif d'avant match, pour notre plus grand plaisir.

Concernant les événements et les projets, nous avons également organisé début novembre notre Assemblée Générale annuelle. Ce rassemblement a aussi été l'occasion de remercier les bénévoles et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres. Ce fut un moment de partage, d'échange et de convivialité à l'image de notre club. Nous avons également organisé une soirée de présentation de la saison auprès de nos entreprises partenaires, chez Dugat Automobiles 63, lui-même partenaire du club ! L'occasion de partager un moment en présence de nos joueuses mais aussi du staff. Début décembre est prévue une conférence de presse pour lancer ce Championnat 2022-2023.

L'ASM Romagnat Rugby Féminin est un club qui s'engage dans des causes qui tiennent à cœur. L'ensemble du club attache donc une attention particulière pour la lutte contre le cancer en soutenant le mouvement Octobre Rose en partenariat avec l'association Oasis des Dômes. Celle-ci est une main tendue pour soutenir et accompagner les malades. Le club a aussi accueilli l'association Trisomie 21 du Puy-de-Dôme qui est venue rencontrer nos joueuses, marraines de l'opération "les 1001 petits déjeuners".

Le championnat Elite 1 a été lancé au mois de décembre et de nombreuses rencontres sont prévues pour nos jaunes et bleues entre les matchs du groupe Élite 1, l'équipe réserve, les U18 et les U15. Le premier choc de 2023 à domicile pour l'Élite 1 sera le dimanche 22 janvier contre Blagnac, une rencontre à haute intensité. Outre les rassemblements sportifs, notre club a encore pour volonté en 2023 de réunir ses partenaires, ses joueuses, ses équipes sportives et ses bénévoles autour de différents événements.

L'ASM Romagnat Rugby Féminin profite de ce bulletin municipal pour adresser à chacun ses meilleurs vœux pour l'année 2023, que celle-ci vous profite ! Nous avons hâte de vous accueillir dans les tribunes de notre terrain Michel-Brun lors des rencontres prévues et nous vous réservons de belles surprises pour 2023 à partager tous ensemble.



Romagnat Pétanque

Une saison bien remplie pour les pétanqueurs

La saison 2022 a marqué la reprise des compétitions et festivités sur les terrains de pétanque de Romagnat pour le plus grand bonheur de tous.

Avec deux concours officiels, trois journées club très suivies par les sociétaires et membres honoraires, trois équipes engagées dans le Championnat des Clubs Vétérans et une en catégorie seniors, les Romagnatois ont presque retrouvé leur calendrier habituel. Romagnat Pétanque est toujours en course pour la Coupe du Président, ils viennent de se qualifier pour les quarts de Finale.

Présents également dans de nombreuses compétitions



et concours officiels du département, ils ont fait briller leurs nouvelles tenues aux couleurs de la ville tout au long de la saison écoulée.

Le bureau 2023 sous la houlette de la Présidente Agnès Thévenet met à profit la saison hivernale pour préparer comme il se doit une nouvelle année riche en événements sportifs et amicaux.

Toute l'année lorsque le temps le permet, des entraînements ont lieu les après-midis du lundi au vendredi. Toutes les personnes intéressées par la pratique de ce sport peuvent se présenter sur le terrain où le meilleur accueil leur sera réservé.

Des permanences pour le renouvellement des licences et la création des licences aux nouveaux adhérents sont prévues courant janvier. Pour tous renseignements, veuillez prendre contact avec le club, 1 rue du Stade à Romagnat.



Association Protectrice des Animaux

L'A.P.A. est une association caritative, créée en 1956 par les amis des Animaux, aujourd'hui connue sous le nom Association Protectrice des Animaux (refuge de Gerzat). Son action est la protection animale, et notamment le recueil des animaux (errants, abandonnés ou maltraités) afin de leur trouver un foyer aimant, qui leur permettra

d'oublier leurs souffrances physiques et psychologiques. Ses ressources sont essentiellement des dons, des legs, les cotisations des adhérents, la participation à l'adoption, ainsi qu'une subvention de Clermont Auvergne Métropole.

Le but de ces deux concerts avec la Team Goldman, organisés sur le week-end du 18 et 19 février 2023, est de collecter le maximum de fonds pour aider à améliorer le bien-être des animaux. C'est la deuxième fois que cette team se mobilise pour notre cause. C'est un groupe de la région clermontoise, qui est composé de dix personnes, dont deux Romagnatois : sept musiciens, une attachée de production, un ingénieur du son et un producteur. Ces spectacles seront mis en valeur par le son et lumières offert par Seal Prod. Nous avons également été soutenus par de multiples sponsors locaux et régionaux, ainsi que par la ville de Romagnat qui nous a donné la possibilité de faire ces concerts dans sa salle de spectacle mise à disposition à titre gratuit.

L'entrée, à ces concerts des tubes Live de Jean-Jacques Goldman, est à « participation libre », chacun pouvant donner ce qu'il veut pour soutenir l'association. L'intégralité des fonds collectés sera versée à l'A.P.A., afin que nous œuvrions, ensemble, pour ce combat de la cause animale.

Les réservations sont fortement conseillées par mail reservation.concert@apanimaux63.org ou sur le site lateamgoldmann.com.

Nous vous attendons nombreux à ces deux concerts, et vous remercions d'avance pour votre générosité.



Prochain bulletin municipal

La date limite de remise des contributions est fixée au 3 mars 2023, pour le bulletin N° 111 (parution en mai 2023).

Merci de transmettre séparément articles et photos, sans mise en page, au service communication :

service-com@ville-romagnat.fr



Il nous est demandé de remettre, début Novembre pour une parution en Janvier, la seule page d'expression politique que le Maire (*sourd à nos demandes incessantes depuis notre élection, d'aménagements d'espaces numériques nous revenant pourtant de droit*) veut bien nous consentir.

Chacun appréciera au passage l'esprit d'ouverture et le souci des citoyens d'une municipalité qui a cru bon, à l'occasion d'une récente révision de règlement intérieur, d'afficher son besoin d'autoritarisme par de nouvelles mesures, injustifiées. **Le refus de nos propositions de report intégral des débats dans les procès verbaux des Conseils Municipaux en dit long sur ce sujet.**

Lorsque vous lirez ces lignes, ce sera donc le moment de vous présenter nos vœux pour 2023. Ce ne sont pas des vœux formels que nous vous adressons ici dès Novembre, mais des **vœux bien réels de santé, de partage, de bienveillance et d'écoute.**

Notre travail d'élus minoritaires s'inscrit dans le suivi des dossiers que l'on a bien voulu porter à notre connaissance, et dans notre rôle de relais des problèmes ou suggestions dont vous avez pu nous saisir.

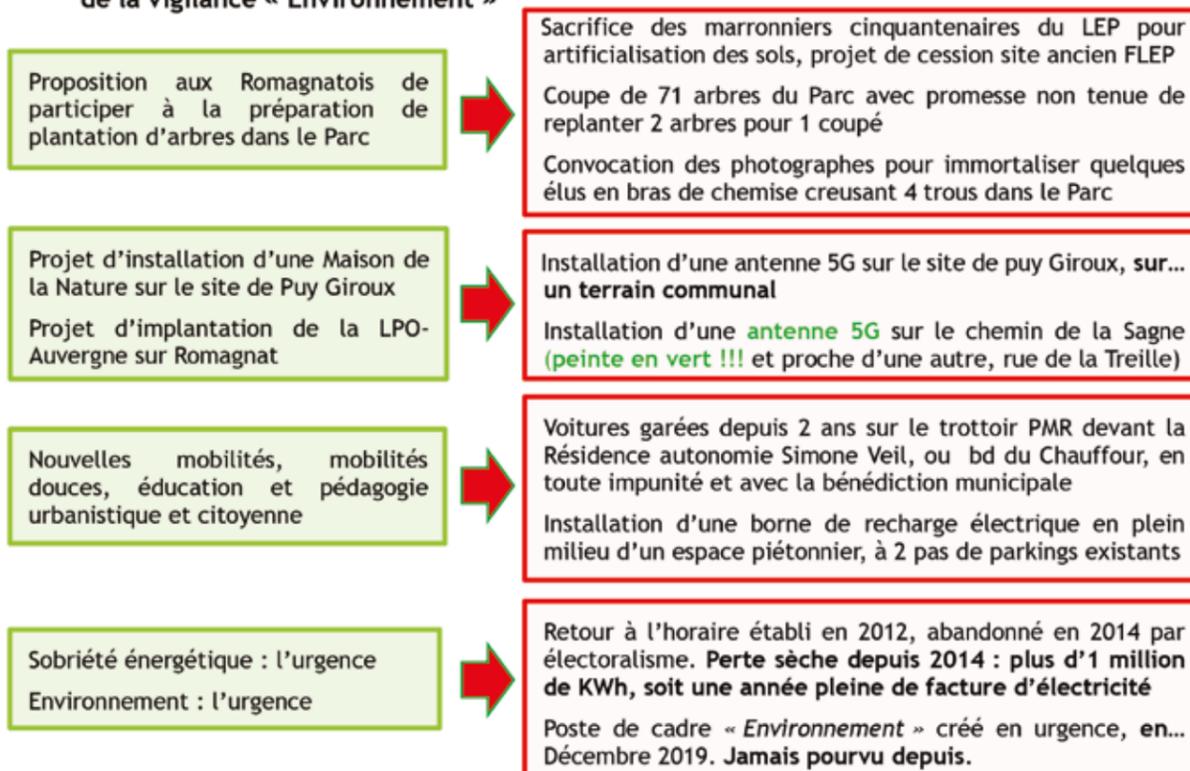
Nous intervenons très systématiquement dans les Conseils municipaux, animant le débat d'idées.

Force est de constater que si nous ne disposons que de 3 sièges d'élus et que la majorité vote comme 1 seul homme, le doigt sur la couture du pantalon, faute d'entendre le son de leurs voix nous nous demandons souvent si tous les Conseillers du groupe majoritaire ont un avis sur les délibérations soumises. **Voire s'ils les ont lues. Surprenant dans une véritable démocratie !**

Nous partageons avec vous nos échanges, constatations et points de vue lorsqu'ils nous semblent intéressants, pour vous permettre d'avoir votre propre opinion objective sur la situation. Nous publions régulièrement des Newsletters (*35 à ce jour, abonnement : www.imaginonsromagnat.fr*).

Nous vous avons alerté sur l'importante augmentation de la taxe foncière et sa gestion prévisionnelle catastrophique aboutissant au coup de massue que vous avez reçu au pire moment.

Aujourd'hui, nous souhaitons interroger sur la gestion municipale de la vigilance « Environnement »



Maryse ROY, Paul SUTEAU, Valérie DUMAS, élus du groupe Imaginons Romagnat

Chères Romagnatoises, chers Romagnatois,

Depuis décembre 2021, la majorité a fait le choix de diffuser en direct sur YouTube les conseils municipaux afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Ce choix vous permet de suivre les débats et votes des délibérations afin que vous puissiez vous faire votre propre opinion.



Le règlement intérieur du conseil municipal a vocation à fixer des règles de fonctionnement interne notamment celles concernant les séances du conseil municipal et la place laissée à l'expression des groupes politiques. Conformément à l'ordonnance du 7 octobre 2021, notre règlement intérieur a fait l'objet de propositions de modifications lors d'une commission ad hoc à laquelle l'opposition, pourtant conviée, n'a pas souhaité participer, et il a été voté en conseil municipal du 29 septembre 2022.

Le droit d'expression prévu pour les groupes politiques est donc conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'expression de ceux-ci reste consultable dans les pages de notre bulletin municipal, lequel est relayé sur le site Internet de la Mairie et sur la page Facebook de la ville.

Il est à rappeler que la réglementation permet d'attribuer aux groupes politiques, un espace d'expression proportionnel au nombre d'élus, ce que la majorité n'a pas souhaité afin de garantir à chacun le même espace d'expression.

Pour en revenir à ce qui est important pour les Romagnatois, nous devons continuer à travailler pour le bien de tous, malgré un contexte difficile.

En 2023 vivre à Romagnat,

- c'est voir la fin des chantiers de l'A.L.S.H. et des locaux associatifs,
- c'est voir grandir dans nos parcs les arbres et les haies récemment plantés,
- c'est voir les réalisations de la participation citoyenne,
- c'est voir débiter la réhabilitation des anciens locaux du Centre Médical Infantile à Opme,
- c'est voir aboutir la création d'un Espace Naturel Sensible à Puy Giroux,
- c'est voir la végétalisation de la cour d'école Jacques-Prévert,
- c'est poursuivre le programme d'accessibilité des bâtiments communaux,
- c'est poursuivre les réunions de concertation sur le devenir du site de l'ancien FLEP...,
- c'est faire vivre la convention territoriale des droits de l'enfant signée avec l'UNICEF,
- c'est continuer à être solidaire avec les seniors et les familles en difficulté...

C'est avec beaucoup de sincérité et de chaleur qu'AGIR ENSEMBLE POUR ROMAGNAT vous présente ainsi qu'à vos familles et vos proches ses meilleurs vœux pour l'année 2023, et vous souhaite à toutes et à tous de vivre des moments privilégiés, de bonheur partagé et de sérénité.

Les élus de la majorité municipale

Janvier à mai 2023

JANVIER

7 et 8 janvier

- ✓ Salon des orchidées - Salle Raynoird

12 janvier

- ✓ Vœux de la Municipalité aux partenaires - Salle Raynoird

Du 13 au 20 janvier

- ✓ Exposition de la section céramique du FLEP - Galerie du Parc

21 janvier

- ✓ Galette dansante du CCAS - Salle Raynoird

28 janvier

- ✓ « Un 17 mars » spectacle dans le cadre de la saison culturelle - Salle Raynoird

29 janvier

- ✓ Course « la Romagnatoise » organisée par l'ASR Athlétisme

FEVRIER

1^{er} février

- ✓ Séance cinéma hispanique « El robo del siglo » - salle Raynoird

11 février

- ✓ « Duo ContreBrassens » spectacle dans le cadre de la saison culturelle - salle Raynoird

18 et 19 février

- ✓ La Team Goldman – concerts solidaires au profit de l'Association Protective des Animaux du Puy-de-Dôme - salle Raynoird

Du 20 février au 11 mars

- ✓ Exposition « Dans de beaux draps ou se mettre en ménage » Galerie du Parc

MARS

11 mars

- ✓ Carnaval de Romagnat

12 mars

- ✓ Bal organisé par la Pastourelle d'Auvergne - salle Raynoird

17, 18 et 19 mars

- ✓ Festival d'humour- spectacles dans le cadre de la saison culturelle - salle Raynoird

19 mars

- ✓ Cérémonie Journée Nationale Souvenir Victimes Guerre Afrique du Nord – Dépôts de gerbes et vin d'honneur

25 mars

- ✓ Concert de printemps – Eveil Romagnatois - salle Raynoird

27 mars

- ✓ Collecte de sang - salle Raynoird

Du 27 mars au 9 avril

- ✓ Expo de printemps de l'ARAL Galerie du Parc

29 mars

- ✓ Séance « coups de cœur » festival du court métrage - salle Raynoird

AVRIL

1^{er} avril

- ✓ « Tria fata » spectacle dans le cadre de la saison culturelle - salle Raynoird

2 avril

- ✓ Salon cantonal du chocolat et des sucreries - salle Raynoird

22 avril

- ✓ Vide grenier – Fête de la rue salle Raynoird

29 avril

- ✓ Concert chorale Crescendo du FLEP au profit de l'ARSEP (Association de Recherche contre la Sclérose en Plaques) - salle Raynoird

30 avril

- ✓ Cérémonie Journée Nationale Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation - Dépôt de gerbe et vin d'honneur

MAI

8 mai

- ✓ Cérémonie Commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 - Dépôt de gerbe et vin d'honneur

Du 12 au 27 mai

- ✓ Exposition Jill Bonnaud - Galerie du Parc

Ce calendrier est donné à titre indicatif.
Il est susceptible d'être modifié.